MAIRES EN ILE-DE-FRANCE

LE MAGAZINE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Numéro 109
Mars 2021

Amif

DOSSIER

Violences envers les élus

INTERVIEW
Caroline Cayeux, présidente de l'ANCT

VACCINATION
Les propositions de l'AMIF

OPEN DATA
1re édition du Hackathon

cobaty
Fédération internationale de la Construction de l'Urbanisme et de l'Environnement

ÎLE-DE-FRANCE

Des professionnels du bâtiment, de l'urbanisme, de l'environnement *au service* DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

AMIF & COBATY : UN PARTENARIAT TOUT NATUREL

Il y a plus de 60 ans, quelques visionnaires ont eu l'idée de réunir au sein d'une même organisation tous les métiers de l'acte de construire. Avec pour objectif de mieux bâtir ensemble et d'améliorer notre cadre de vie. Ainsi est né Cobaty, association unique en son genre.
Résultat, aujourd'hui la Fédération Internationale Cobaty c'est :

- Près de 5 000 décideurs partageant les mêmes et fortes valeurs.
- 134 associations réparties sur le territoire d'où un exceptionnel ancrage local.
- Un interlocuteur de nombreuses institutions reconnues (AQC, CSTB, INEC, SEIN...).
- Une présence dans six pays.

En Ile-de-France, Cobaty compte près de 400 membres répartis dans 12 associations. C'est donc tout naturellement que Cobaty et Amif Partenaires ont signé un partenariat en 2016. «En accueillant Cobaty, nous souhaitons offrir aux Maires un cadre propice aux échanges fructueux entre experts de l'aménagement et décideurs politiques», s'est réjoui l'Amif.
Comme en écho à ce partenariat, le dernier congrès Cobaty qui a réuni plus de 1 000 professionnels à Paris avait pour thème « De la ville à la mégapole : où et comment vivrons-nous demain ? ». Avec la présence de nombreux élus locaux. Les Cobatystes sont à leurs services.
www.cobaty.org

CONTACT

Jean-Pierre Moioli, président Cobaty Ile-de-France
jp.moioli@wanadoo.fr

thuria.com - photos : Thiébaut - Studio DER

FOCUS

VIOLENCES ENVERS LES ÉLUS

Les années 2019 et 2020 ont été particulièrement rudes pour les élus victimes de nombreuses agressions verbales et physiques. Ces violences augmentent, les élus se sentent de plus en plus isolés, l'image de l'autorité qu'ils incarnent de moins en moins respectée. C'est ainsi qu'en automne 2020, l'AMIF a initié une enquête auprès des élus d'Ile-de-France afin de davantage mesurer le phénomène dans notre région et de proposer des solutions pour améliorer la protection des élus dans le cadre de leur mandat. Car quand les élus sont attaqués, ce sont les symboles de la République qui sont mis à mal.
Retrouvez l'interview de Philippe Bas, sénateur de la Manche, un entretien avec deux maires franciliens, notre enquête exclusive et la note juridique du cabinet Symchowicz Weissberg & Associés.

Tour d'horizon

6 Les collectivités locales, ça vous concerne !

8 **Interview de Caroline Cayeux, présidente de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)**
« Nous sommes une courroie de transmission appelée à tourner de plus en plus vite »

11 **Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly**
« Laissez les maires et les riverains respirer ! »

12 **Campagne de vaccination**
L'AMIF propose des solutions pour avancer

14 **ZE... bonnes pratiques territoriales**
en partenariat avec ZE Pros Territorial

16 **Grand débat ImPACtons**
- Entretien avec Guy Crosnier, maire, conseiller départemental et agriculteur.
- Bilan et propositions du débat ImPACtons

19 **Note de lecture**
Palais-Bourbon, la première BD « infiltrée »

Vie de l'AMIF

34 **Don du sang**
L'EFS, le Comité régional des dons du sang et l'AMIF partenaires pour mobiliser les usagers

35 **La relance tiendra Salon**

36 **Tour d'horizon des commissions**

38 **Hackathon de l'AMIF**
Une première édition ludique pour aider à la gestion de crise

Dossier
Violences envers les élus 20
LA PROTECTION DES ÉLUS, LE COMBAT DE L'AMIF

- Violences contre les élus : rassemblement de soutien au maire de Saintry-sur-Seine (91)
- Interview de Philippe Bas, sénateur de la Manche (50)
- Entretiens avec Karine Kauffmann, maire de Médan (78) et avec Jean-Claude Genies, maire de Gressy (77)
- Renforcer la protection des élus locaux en Ile-de-France
- Agressions : la riposte juridique à la disposition des élus

AMIF Partenaires

40 **Les Matinales des AMIF Partenaires**
Compte-rendu des dernières matinales, consacrées aux services de proximité, à l'urbanisme de demain et au télétravail.

41 **Ils rejoignent l'AMIF Partenaires**
- Sepur

Recycler, c'est simple comme un jeu d'enfant.

Avec le programme re, Orange reprend ou recycle vos anciens téléphones et vous propose une gamme de téléphones reconditionnés. Si votre ancien téléphone ne peut être repris et reconditionné, Orange s'engage à le recycler. Vous contribuez ainsi à la préservation des ressources de notre planète, mais aussi à la création d'emplois. L'intégralité des bénéfices du recyclage est reversée au réseau Emmaüs International.

Rapportons nos téléphones en boutique Orange.

re | recyclage
reconditionné
reprise

Vous rapprocher de l'essentiel

orange™

Plus d'informations sur le programme re sur bienvivreledigital.fr et en boutique Orange.

ÉDITORIAL

Stéphane Beaudet,
Président de l'AMIF,
Maire d'Évry-Courcouronnes,
Vice-président de la Région Ile-de-France

Terra incognita

Cette fois, nous y sommes. La notion de monde d'après n'est plus une incantation mais une nécessité.

Tout au long de cette année, façon montagne russe, **le quotidien des maires a été mis sous tension permanente.** Ce qui fait le sel de notre mission d'élu, c'est la proximité, l'échange, les relations avec nos concitoyens, mais depuis un an, nous sommes privés de la plupart de ces relations sociales si précieuses.

Les rencontres qui ponctuaient notre vie municipale ont disparu de l'agenda des élus. De confinements en couvre-feux, nous avons dû (ré)apprendre à vivre, à travailler autrement, sans savoir quelles traces laisseront cette distanciation physique et sociale imposée à notre société.

Pendant des mois, il nous a fallu gérer l'urgence afin d'assurer la continuité du service public, rassurer nos concitoyens et jouer pleinement notre rôle d'amortisseur social, souvent au travers de l'écran de notre ordinateur.

Mais aujourd'hui, au delà d'une communication gouvernementale parfois anxiogène et erratique, de la lassitude, de la colère souvent, **nous avons conscience de l'impérieuse nécessité de réinventer notre relation au monde.**

Cette pandémie que nous n'avons pas voulu voir venir nous a rappelé ou appris que nous n'étions qu'un élément de la nature. Elle nous a aussi confrontés à la très inconfortable incertitude des lendemains. Alors que, depuis des décennies, nous vivions dans la certitude rassurante qu'aujourd'hui était mieux qu'hier et moins bien que demain.

Et pourtant.... **si cette incroyable année était une chance au final ?** Celle de changer ou de réparer notre monde et sans doute nous-mêmes. Désormais la notion de « monde d'après » doit impérativement dépasser le stade des bonnes intentions parce que réparer ne veut pas forcément dire remettre en état à l'identique.

Dans son dernier livre, le neuropsychiatre spécialiste de la résilience, Boris Cyrulnik, suggère qu'à l'issue de cette crise sanitaire, il nous faudrait « naître autrement ». **À nous d'être à la hauteur des défis qui nous attendent** et d'explorer ensemble cette « Terra incognita »...!

Magazine d'Information de l'Association des Maires d'Ile-de-France
26 rue du Renard - 75004 Paris
Tél. 01 44 59 50 00
Fax 01 44 59 50 09
www.amif.asso.fr
@AMIF_asso
associationmairesidf

Directrice de la publication
Directrice de la cabinet
Sophie Rigault

Directrice générale de l'AMIF
Marion Vergeylen

Rédaction
Charlotte Gosselet, Alexandra Jardin, Clémence Legrand, Valentine Montesse Clara Parisi, Graziella Riou.

Conception, Édition,
after. be fort
5, rue du Mont Valérien
92150 Suresnes
Laurent Marie
Tél. 07 83 84 09 11
www.afterbefort.com

Régie Publicitaire
AMIF

Crédits photos
© AMIF © ANCT © Éditions Dargaud © Graziella Riou © Mairie de Gressy © Mairie de Médan ©Medhi Manser © Ville d'Évry-Courcouronnes © Ville de Mennecy © Ville de Poissy © Sénat © www.shutterstock.com

Imprimeur
DESBOUIS GRÉSIL
91230 Montgeron
Tél. 01 69 83 44 66
Dépôt légal N° ISSN 1294-4971

Les collectivités locales, ça vous concerne !

6e rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique

Le pourcentage de femmes en fonctions a augmenté de 2 points entre 2017 et 2018 et de 6 points depuis 2015. Ainsi, 32 % des emplois d'encadrement supérieur de la FPT sont occupés par des femmes au 31 décembre 2018 contre 26 % en 2014.

Ces résultats demeurent contrastés selon les types de collectivités territoriales et EPCI : le taux de primo-nominations féminines s'élève à 47 % au sein des communes au titre de l'année 2018, mais il n'est que de 27 % au sein des EPCI.

De nombreuses données statistiques sexuées portant notamment sur les effectifs, les recrutements, les rémunérations, les conditions de travail et l'action sociale offrent un panorama complet et comparé de la situation des agents publics. Cette sixième édition permet de constater les apports de l'accord du 30 novembre 2018 et de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique en matière d'égalité professionnelle dans la fonction publique.

24 fiches de retours d'expériences, issues des trois versants de la fonction publique qui constituent des bonnes pratiques diffusables, complètent le rapport disponible à cette adresse : https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/rapport_annuel/rapport-egalite-professionnelle-fonction-publique_2019.pdf ■

La loi ASAP[1] a été publiée au *Journal officiel* du 8/12/2020

Pour les particuliers, la loi ASAP prévoit notamment :

- la dispense de justificatif de domicile pour l'obtention des cartes d'identité, passeports, permis de conduire, avec la généralisation prochaine du dispositif Justif'Adresse ;
- la suppression d'ici le 31 décembre 2020 du certificat médical systématique pour la pratique sportive des mineurs. Il suffira aux parents de fournir une déclaration parentale, sauf pour les sports à risque ;
- la création d'ici 2022 d'un service unique d'information aux familles pour connaître en temps réel les places de crèches et d'assistants maternels disponibles ;
- La facilitation de la procédure administrative d'expulsion en cas d'occupation illicite du domicile d'autrui...

L'ensemble des mesures de simplification sont disponibles à cette adresse : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14519 ■

1. Loi d'accélération et simplification de l'Action Publique.

Mise en ligne du baromètre des résultats de l'action publique

Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a présenté le 13 janvier dernier en Conseil des ministres le « baromètre des résultats de l'action publique » qui rend compte des 25 réformes prioritaires du gouvernement. Il sera actualisé tous les trimestres. À partir de son code postal, il est possible de connaître dans son département l'avancée de 25 premières réformes prioritaires. Par exemple, le nombre d'heures de patrouille des forces de l'ordre, de kilomètres de pistes cyclables, le taux de réussite aux examens en première année universitaire... Ou bien choisir une politique en particulier, et observer comment

elle se déploie aux niveaux national et départemental. Le baromètre de l'action publique est disponible à cette adresse : https://www.gouvernement.fr/lancement-du-barometre-des-resultats-de-l-action-publique ■

L'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) analyse les centres communaux et intercommunaux d'action sociale dans une enquête inédite

La crise sanitaire et sociale que nous traversons actuellement a eu, et aura encore sur plusieurs années, des conséquences sur les finances des collectivités locales.
Raison pour laquelle l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales a jugé utile de dresser un état des lieux des centres communaux et intercommunaux d'action sociale, structures fortement mobilisées dans ce contexte particulier et dont les défis à venir s'avèrent nombreux.
Cette étude rappelle les missions des CCAS et CIAS, les effectifs qu'elles mobilisent et les traductions financières de leurs actions. Elle s'appuie sur des données fournies par la DGFiP et la DGCL.
La publication s'accompagne de la mise à disposition d'une base de données financières, spécifique aux CCAS et CIAS pour les années 2018 et 2019, sur la plateforme data.ofgl.fr.

Le président de l'OFGL, André Laignel, explique les raisons de cette analyse : *« les CCAS et les CIAS sont rarement à l'honneur des analyses sur les finances ou la gestion des collectivités locales. (...) Et pourtant..., la crise que nous traversons le démontre, leurs missions et leur proximité avec les publics les plus fragiles font de ces structures des acteurs de premier plan de l'action sociale du bloc communal. Il a paru utile que l'OFGL se penche sur ces établissements et leurs 126 000 agents qui seront encore très sollicités sur les prochains mois. On peut ainsi chiffrer l'activité des CCAS-CIAS : 6,3 Md€ en 2019 ! (...) Il s'agit maintenant d'anticiper la suite et notamment la capacité de ces structures à amortir les effets d'une crise qui s'annonce sans précédent. »*
Analyse complète disponible à cette adresse : https://bit.ly/3bMkglk ■

Patrick Jarry, maire de Nanterre et membre du conseil d'administration de l'AMIF, élu président de la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (EPL)

Depuis sa création en 1956, la Fédération des élus des Entreprises publiques locales (Fédération des EPL) est la seule fédération d'élus représentative des 1 332 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises réunies au sein de la gamme EPL.
Les EPL interviennent dans une quarantaine de domaines, principalement dans l'aménagement, le logement, l'environnement, l'énergie, le développement économique, la mobilité, le tourisme, la culture et les loisirs

Dès son élection, Patrick Jarry, le nouveau président de la FedEpl, a insisté sur les chantiers qu'il entend mettre

DR

en œuvre dans les trois années qui viennent avec trois priorités: *« l'appropriation massive et pérenne par les Epl et les collectivités locales des préconisations à droit constant du Livre blanc sur l'économie mixte locale ; la prise en compte dans le projet de loi 4D des préconisations législatives du Livre blanc sur l'économie mixte locale ; la construction et la mise en œuvre du prochain plan stratégique du mouvement des EPL ».* ■

Les sous-préfets à la relance en Ile-de-France

L'Ile-de-France sera dotée de sous-préfets à la relance.

Dans le cadre de la déclinaison territoriale du plan France Relance, Myriam Abassi a été nommée Sous-préfète à la relance auprès de Marc Guillaume, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, par décret du Président de la République en date du 13 novembre 2020. Elle sera chargée de coordonner la mise en œuvre du plan France Relance en Ile-de-France.

Voici la liste des sous-préfets à la relance en Ile-de-France ainsi que leurs coorodonnées :
Paris : Myriam Abassi, Sous-préfète à la relance auprès du Préfet de Région, Préfet de Paris. Contact : 01 82 52 40 17 / myriam.abassi@paris.gouv.fr
Seine-et-Marne : Olivier Gerstle, Sous-préfet chargé de mission développement économique et emploi, Secrétaire général adjoint. Contact : 01 64 71 77 77 / olivier.gerstle@seine-et-marne.gouv.fr
Yvelines : Étienne Desplanques, Secrétaire général. Contact : 01 39 49 78 00 / etienne.desplanques@yvelines.gouv.fr
Essonne : Nicolas Lefevre, Sous-préfet à la relance. Contact : nicolas.lefevre@essonne.gouv.fr
Hauts-de-Seine : Yohann Blais, Sous-préfet chargé de mission développement économique et emploi. Contact : 01 40 97 24 24 / yoann.blais@hauts-de-seine.gouv.fr
Seine-Saint-Denis : Claire Chauffour-Rouillard, Secrétaire générale. Contact : 01 41 60 60 60 / claire.chauffour-rouillard@seine-saint-denis.gouv.fr
Val-de-Marne : Faouzia Fekiri, Sous-préfète, chargée de mission développement économique et emploi, Secrétaire générale adjointe. Contact : 01 49 56 60 58 / faouzia.fekiri@val-de-marne.gouv.fr
Val d'Oise : Adrien Allard, Sous-préfet chargé de mission, Sous-préfet à la relance auprès du préfet du Val-d'Oise. Contact : adrien.allard@val-doise.gouv.fr

Interview de Caroline Cayeux, présidente de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

« Nous sommes une courroie de transmission appelée à tourner de plus en plus vite »

© ANCT

Alors que l'Agence nationale de la cohésion des territoires vient de souffler sa première bougie, sa présidente, Caroline Cayeux, dresse un premier bilan.

La crise sanitaire a-t-elle entravé le travail de l'ANCT ?
Cela n'a pas toujours été simple mais entre deux confinements, nous avons beaucoup travaillé avec le directeur Yves Le Breton qui a eu le temps d'aller rencontrer tous les préfets de région pour les familiariser avec la structure de l'Agence. Je suis également beaucoup allée sur le terrain, dans des communes et des départements, un peu partout en France afin de rencontrer les élus locaux et les parlementaires. L'organisation de l'Agence renforce les préfets de département, qui sont aussi les délégués territoriaux de l'Agence.

Avez-vous pu lever les inquiétudes des élus qui, à la création de l'Agence, doutaient de son utilité ?
Absolument, et il n'est pas inutile de rappeler les difficultés que nous avons rencontrées alors que l'Agence venait à peine d'être créée. Et parmi ces difficultés, il faut citer le scepticisme de certains élus qui pensaient que c'était « un machin » supplémentaire qui n'allait pas servir à grand-chose.
Mais le travail de pédagogie que nous avons entrepris avec le directeur de l'Agence, Yves Le Breton, a porté ses fruits notamment après des parlementaires. Lors de ma dernière audition au Sénat, les sénateurs ont bien compris que nous pouvions être une

sorte de couteau suisse capable de faire du sur-mesure et que notre finalité était non seulement de répondre aux attentes des élus locaux mais de faire avec eux, un peu sur le modèle du programme « Cœur de ville ».

L'ANCT agit également en faveur de la politique de la ville avec de nombreux dispositifs que je me suis efforcée de mobiliser et de rendre le plus efficaces possibles. La politique de la ville, c'est aussi la réussite éducative, le cadre de vie … en bref, c'est tout un ensemble de dispositifs que nous pouvons faire travailler ensemble. Et c'est cela qui est important, la transversalité, qu'il y ait une clé d'entrée qui est le préfet du département et qu'on puisse décliner les différents dispositifs. On s'aperçoit que le guichet unique, c'est ce qui fonctionne le mieux !

Aujourd'hui, sur un certain nombre de projets, ce sont les élus qui nous sollicitent pour que nous les aidions à les mettre en œuvre. C'est le cas pour l'implantation des Maisons France Services, ou la réalisation d'audits d'ingénierie comme ce fut le cas à Lannion sur le site Nokia, ou encore à Béthune avec la fermeture du site de Bridgestone. Dans ce dernier cas, nous avons aidé le maire à conduire une étude de revitalisation de la friche industrielle qu'il allait avoir à gérer. Nous lui avons accordé un gros budget afin de mener un audit de réindustrialisation du site.

Après un an d'activité, quelles sont les communes les plus demandeuses d'accompagnement de la part de l'ANCT ?

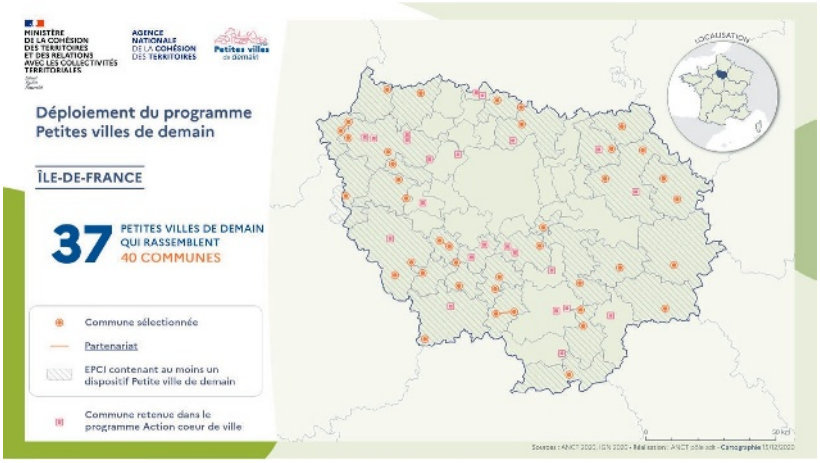

© ANCT

Avec les deux programmes, « Cœur de ville » et « Petites villes de demain », nous pouvons répondre aux besoins de communes de toutes tailles. Avec une mention spéciale pour le programme « Petites villes de demain » qui est 100 % ANCT !

Mais nous soutenons et accompagnons aussi des départements avec lesquels nous avons conventionné. La formule est souple, au cas par cas, c'est du cousu main comme le dit souvent la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, afin de répondre aux attentes des élus locaux.

Justement, concernant le programme « Petites villes de demain », où en êtes-vous?

« Petites villes de demain » a démarré très récemment mais de façon très encourageante.
Le programme a pour but d'aider les communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au sein de leur territoire à redynamiser leurs commerces de centre-ville, à lancer des programmes de logements en partenariat avec l'ANAH entre autres…
Pour ce programme, ce sont les préfets de région qui sont à la manœuvre alors que pour « Cœur de Ville », ce sont les préfets de département.
Les préfets de région avaient jusqu'à la fin 2020 pour proposer des listes de communes et les dernières ont été enregistrées en décembre.
Le quota initial est de 1 000 villes pouvant être sélectionnées et elles ont quasiment déjà toutes été désignées ! En Ile-de-France, il y en a 40 (10 en Essonne, 15 en Seine-et-Marne, 10 dans les Hauts-de-Seine et 5 dans le Val d'Oise).
Les préfets de région ont sélectionné en priorité des villes qui présentaient certaines difficultés afin de dynamiser leurs projets. L'opération est dotée d'un budget de 3 milliards d'euros sur six ans. Les fonds sont apportés par l'Etat et différents partenaires : Banque des territoires, Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Agence Nationale de l'Habitat…
Bien sûr, les villes sélectionnées dans le programme « Cœur de ville » ne sont pas éligibles à ce dispositif.

« Nous pouvons être une sorte de couteau suisse capable de faire du sur-mesure. Notre finalité est non seulement de répondre aux attentes des élus locaux mais de faire avec eux. »

Au lancement de l'ANCT, il a été annoncé la signature de convention de partenariats avec 5 partenaires clés. Où en êtes-vous de la signature de ces conventions ?

Toutes les conventions ont été signées avec le Cerema, l'Ademe, l'ANAH, la Banque des Territoires et

l'ANRU. Elles permettront une collaboration durable et ce afin de mieux conseiller et accompagner les collectivités locales dans la conception de leurs projets. Elles bénéficieront de l'appui des services de l'État, d'une mise en réseau de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux engagés dans la revitalisation et d'une offre d'aides financières. Les financements qui leur sont alloués dans ce cadre visent à conforter leur rôle de centralité et à renforcer le maillage du territoire pour faire face aux enjeux économiques, démographiques et sociaux à venir.

Quel sera le rôle de l'ANCT dans la mise en œuvre du plan de relance ?

Cela passera évidemment par les territoires et par les programmes d'appui nationaux existants qui portent les crédits de la relance, comme « Territoires d'industrie » qui va permettre de faciliter les relocalisations industrielles et pour lesquelles il y a un fonds de 400 M€ qui a été créé sur la période 2020/2022.
Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

L'ANCT met aussi son expérience et ses ressources au service de la mise en place des contrats de relance et de transition écologique : ces nouveaux contrats sont un moyen clé d'amener la relance au cœur des territoires. L'Agence pilote donc leur élaboration et leur conduite dans chaque département.

Où en est le déploiement des Maisons France Service ?

65 Maisons France Service ont été labellisées en Ile-de-France pour un total de 850 sur l'ensemble du territoire. Ce guichet unique rassemble 9 partenaires de l'État : La Poste, Pôle emploi, Cnaf, Cnam, Cnav, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction Générale des Finances

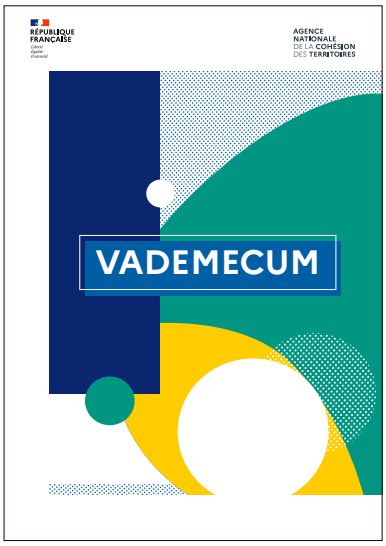

Le Vademecum de l'ANCT est disponible sur le site Internet de l'ANCT : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2020-06/VADEMECUM-ANCT.pdf

Publiques. D'autres partenaires viennent s'y greffer.
Mais les Maisons France Service sont aussi des espaces d'innovation dans lesquels les collectivités peuvent proposer des services complémentaires comme des formations afin d'accompagner et d'aider les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils informatiques. Ou même proposer des services culturels, économiques ou éducatifs.

Un an après le lancement de l'ANCT, les élus que vous rencontrez sont-ils désormais convaincus de son utilité ?

Ceux qui ont demandé quelque chose ont été satisfaits ! Ceux à qui nous avons apporté la preuve de l'utilité de notre action sont convaincus. À titre personnel lorsque je me rends dans une commune, ou un département, pour rencontrer des élus et que je passe une journée à travailler avec eux – ce que je fais très régulièrement – je fais très attention à donner une suite à ces rencontres. Et c'est tout l'intérêt de l'Agence, que ce soit des élus qui siègent au Conseil d'administration et qui nous font remonter du terrain ce qui ne va pas, ce qui coince… ce qui nous permet ensuite de corriger le tir en interne et de demander à nos différentes directions d'être les plus agiles et les plus rapides possible. Quand je vais en région pour présenter l'Agence à un groupe d'élus locaux, ils comprennent assez vite le parti qu'ils peuvent tirer de l'ANCT.

Qu'avez-vous envie de dire aux élus d'Ile-de-France au terme de cette première année d'existence de l'ANCT ?

Je veux leur dire que l'ANCT, c'est du concret ! Ce n'est pas un instrument techno déconnecté du terrain ; c'est un établissement administré par 10 associations d'élus ou 4 parlementaires notamment, en prise quotidienne avec les préoccupations et attentes des territoires.

Je dirais que le défi de la création de l'Agence est en passe d'être réussi. C'était un défi parce que nous sommes un ensemblier de politiques publiques et en tant que présidente, j'ai bien l'intention d'être le plus efficace possible ! Le directeur Yves Le Breton est sur la même ligne et nous avons au sein de l'Agence des chefs de service de très grande qualité qui nous permettent d'être à l'écoute et de répondre positivement aux élus. Pour ce qui me concerne, je vais continuer à aller sur le terrain pour rencontrer les élus locaux. Notre toile se tisse et nous avons beaucoup de demandes. ■

« L'ANCT, c'est du concret ! Ce n'est pas un instrument techno déconnecté du terrain. »

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly

« Laissez les maires et les riverains respirer ! »

Les élus du Val-de-Marne, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, riverains de l'aéroport d'Orly, ont dénoncé à l'unisson le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement et le Plan d'exposition au bruit de la plateforme aéroportuaire présentés mi-décembre par la DGAC (Direction générale de l'aviation civile).

Graziella Riou

L'AMIF était représentée par son président, Stephane Beaudet, et son premier vice-président, Jean-Philippe Dugoin-Clément, à la conférence de presse organisée par le maire de Villeneuve-Le-Roi, Didier Gonzales.

Graziella Riou

François Durovray, président du conseil départemental de l'Essonne, a exprimé sa détermination à obtenir l'abandon du projet. Le département de l'Essonne votera contre et présentera une motion à son assemblée sur le sujet.

« *Normalement, la vocation d'un Plan de Prévention du Bruit, c'est la réduction des nuisances. C'est même un engagement à tenir un certain nombre de bonnes pratiques pour améliorer le sort des riverains. Mais il n'en est rien de celui-là ! Il ne contient aucune mesure positive pour les riverains. »*

Dès sa prise de parole, Didier Gonzales a donné le ton de la réunion, *« ce plan contient une mesure délétère pour tous nos territoires déjà très impactés par le trafic aérien parce qu'il prévoit l'extension du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport »*.

Le document proposé par les services de l'État ferait passer de 3 000 à 16 000 hectares les zones soumises à des restrictions de construction ou à des règles d'isolation. Une mesure qui d'ordinaire a pour but d'éviter de construire au droit et aux abords des aéroports sachant que les riverains seront gênés par le bruit. Mais, le maire de Villeneuve-le-Roi (94) a souligné que *« dans des territoires aussi urbanisés que les nôtres, le PEB a des effets néfastes (...) il est devenu un outil de contrainte et de dévalorisation »*.

Pour les habitants, l'extension du PEB va représenter *« une baisse de 25 à 30 % de la valeur de leur patrimoine et pour les villes, c'est une baisse annoncée du nombre d'habitants, une paupérisation des secteurs impactés et un fort développement de l'habitat insalubre »*.

La démarche de Didier Gonzales a été soutenue par plus d'une centaine de maires, d'élus, de parlementaires, notamment le président de l'AMIF, Stéphane Beaudet, et le premier vice-président, Jean-Philippe Dugoin-Clément, venus dénoncer ce projet qui va alourdir les contraintes sur les communes riveraines de l'aéroport d'Orly.

« Ce PEB est un poison. Ma ville est en zone C (impossibilité de construire du collectif) et je vis les contraintes urbanistiques que cela impose. C'est une des conséquences majeures de l'appauvrissement urbanistique, social, économique du centre-ville. Mobilisons-nous contre ce projet qui vide notre ville, nous en souffrons depuis 40 ans » a témoigné Philippe Gaudin, maire de Villeneuve-Saint-Georges (94).

À la fin de la conférence de presse, les élus ont été invités à participer nombreux à la réunion de la Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aéroport d'Orly qui s'est tenue le 26 janvier et au cours de laquelle ils ont pu exposer leurs griefs contre le projet de Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et du Plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly. Une mobilisation qui a portée ses fruits puisqu'à l'issue de la réunion de la CCE, l'État a accepté de retravailler le projet de PPEB. ■

Campagne de vaccination
L'AMIF propose des solutions pour avancer

Le 20 janvier dernier, l'AMIF a écrit au ministre des Solidarités et de la Santé pour lui faire part de ses inquiétudes concernant la gestion de la campagne de vaccination et exiger des clarifications sur la stratégie vaccinale du gouvernement.

À la suite à une réunion de tous les maires d'Ile-de-France accueillant un centre de vaccination, les élus de l'AMIF ont fait remonter les inquiétudes du terrain s'agissant de la gestion des centres de vaccination. Ils ont ainsi pris la décision d'adresser un courrier au ministre des Solidarités et de la Santé afin de l'alerter sur les difficultés rencontrées et proposer des solutions.

« Les maires sont assaillis de questions pour lesquelles ils n'ont pas toutes les réponses » a regretté Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, tandis que d'autres membres du bureau insistaient sur l'extrême préoccupation de leurs administrés, *« ce qui finit par rendre complexe et angoissante une campagne de vaccination censée apporter une lueur d'espoir »*.

Sur le terrain, les élus ont constaté un démarrage chaotique de la campagne de vaccination dû à une organisation logistique problématique. L'AMIF avait alors demandé une doctrine claire des ARS concernant le rôle précis de chaque commune au sein du centre de vaccination (fourniture de matériel médical, mobilisation de personnel médical ou administratif…).

Graziella Riou

L'AMIF aux côtés des maires qui souhaitent ouvrir un centre de vaccination. Ils sont nombreux à avoir répondu présents sans réserve quand il a fallu ouvrir des centres en quelques jours seulement.

Le 8 janvier dernier, Luc Carvounas, maire d'Alfortville et secrétaire général de l'AMIF, lançait la campagne de vaccination dans sa ville avec l'ouverture du premier centre ambulatoire du Val-de-Marne.

Graziella Riou

Les maires ont bien évidement répondu présents sans réserve quand il a fallu ouvrir des centres de vaccination en quelques jours seulement, mais après quelques semaines de fonctionnement, ils exigent des clarifications sur la stratégie vaccinale du gouvernement, *« la situation n'est plus tenable et n'est clairement pas digne d'un pays développé comme le nôtre avec des files d'attentes de personnes très âgées à n'en plus finir, de l'agressivité et de la colère à l'encontre de nos agents qui ne peuvent attribuer des rendez-vous à ceux qui sont arrivés trop tard. Nous ne pouvons nous résoudre à laisser perdurer de telles situations »* insiste le président de l'AMIF dans le courrier adressé au ministre des Solidarités et de la Santé.

Le 13 février dernier, soit un mois après l'ouverture des premiers centres de vaccination en Ile-de-France, les élus de l'AMIF faisaient une nouvelle fois part de leurs inquiétudes concernant la stratégie vaccinale, via un communiqué de presse.

Faible nombre de doses disponibles, problème de planification des rendez-vous, listes d'attente qui s'allongent et anxiété grandissante des personnes âgées les plus fragiles, non prise en compte des résidences seniors dans la stratégie vaccinale, informations incomplètes données aux élus, fiabilité insuffisante des informations transmises par les services locaux de l'État… les difficultés sont toujours bien réelles.
Stéphane Beaudet, président de

Graziella Riou

Graziella Riou

Les personnes de 75 ans et plus sont prises en charge sur rendez-vous.

Graziella Riou

Afin d'apporter des éléments concrêts au débat sur les coûts de la crise sanitaire, l'AMIF a lancé le second volet de son enquête sur les dépenses et pertes de recettes.

l'AMIF, demandait alors *« une prise en charge plus globale de l'ensemble de la crise »*, et afin d'anticiper la gestion des semaines à venir, ainsi que la mise en place une carte vaccinale géographique *« afin d'éviter les inscriptions en doublon et de mieux mesurer le besoin de chaque site »*.

L'AMIF suggérait également *« d'améliorer le partage d'information (...) la mise en commun des listes d'attente au profit des centres de vaccination, de l'ARS et des communes, ce qui permettrait une plus grande fluidité dans le traitement des rendez-vous »*.

L'AMIF demandait enfin que le gouvernement compense non seulement le coût de la campagne de vaccination portée par les villes, mais prenne en charge plus globalement le coût de la crise.

« Afin d'apporter des éléments concrêts au débat sur ces coûts, l'AMIF a lancé une seconde enquête sur les dépenses et pertes de recettes » a précisé Stéphane Beaudet. Enquête qui sera publiée avant l'été.

Depuis, l'AMIF a intégré le Comité d'élus créé par le ministre de la Santé.

Le courrier adressé à Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et le communiqué de presse du 13 février ainsi que la première enquête sur les coûts de la crise sanitaire sont disponibles sur le site internet de l'AMIF :
https://amif.asso.fr/actualites/l-amif-ecrit-a-olivier-veran-ministre-des-solidarites-et-de-la-sante-afin-d-exiger-plus-de-clarte-sur-la-strategie-vaccinale-du-gouvernement/

https://amif.asso.fr/communiques-de-presse/les-maires-d-ile-de-france-montent-au-creneau-sur-la-gestion-de-la-vaccination-contre-la-covid-19/ ■

La ville de Montgeron (Essonne) a été l'une des premières à accueillir un centre départemental de vaccination. Dans les premiers temps, seuls les professionnels de santé de 50 ans et plus ou ayant un risque de co-morbidité pouvaient y être accueillis.

Graziella Riou

ZE... bonnes pratiques territoriales

en partenariat avec ZE Pros Territorial

Abonnement gratuit au journal :
contact-collectivites@zepros.fr

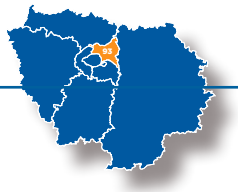

93 – EST ENSEMBLE / HABITAT

Un guichet unique contre la précarité énergétique

62 470, soit 32 % : c'est le nombre de ménages touchés par la précarité énergétique sur le territoire que couvre l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble. Face à ce constat, l'EPT a lancé en 2018 le dispositif « Ensemble pour l'énergie » : un guichet unique, joignable par mail ou téléphone, qui repère les ménages potentiellement touchés par la précarité énergétique, les diagnostique avec une visite à domicile, puis les accompagne pour trouver une solution. L'accompagnement se veut curatif, avec par exemple la distribution de kits d'économie d'eau, mais surtout préventif, avec une orientation des ménages dans les aides à la rénovation.

Un réseau d'acteurs

Dans les coulisses de ce guichet unique, il y a un vaste réseau de 490 partenaires. Sur l'opérationnel, l'Agence locale de l'énergie et du climat anime le réseau, dispense des formations, reçoit et informe usagers et professionnels... Autre acteur de premier plan, la Croix Rouge Insertion Logiscité forme des jeunes en insertion pour faire des diagnostics socio-techniques dans les domiciles ciblés par l'ALEC-MVE. Et derrière, une multitude de structures participent au repérage et au suivi de la précarité énergétique : acteurs sociaux, institutionnels... Formations, communications et plateforme numérique sont mises à disposition de tous ces acteurs afin de *« développer et coordonner un réseau en capacité d'orienter et d'accompagner les ménages détectés »*, explique Quentin Neulat, chargé de mission Énergie-climat d'Est Ensemble.

DR

Depuis le début d'« Ensemble pour l'énergie », neuf formations territoriales ont été réalisées pour former tous les acteurs à la lutte contre la précarité énergétique.

Objectif 2023

Deux ans après les premiers pas d'« Ensemble pour l'énergie », 318 ménages ont été accompagnés, et 194 visites à domicile effectuées. Si cela ne représente que 0,5 % des ménages concernés, le dispositif ne demande qu'à grandir : il fait partie des 24 projets nationaux sélectionnés aux Trophées 2020 Stop à l'exclusion énergétique mais a surtout été lauréat en 2020 du programme Service Local d'Intervention à la Maîtrise de l'Énergie (SLIME). Une consécration qui entraîne un financement des dépenses à hauteur de 70 %... et un prochain objectif ambitieux de 850 ménages visités d'ici 2023 !

Julie Desbiolles.

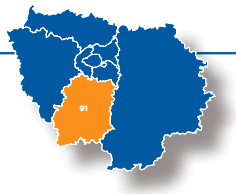

91 – MENNECY / CITOYENNETÉ

Promouvoir l'égalité femmes-hommes

Fin décembre, le maire de Mennecy (91), Jean-Philippe Dugoin-Clément, et Carina Coelho, élue déléguée à l'égalité femmes-hommes, ont signé la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Cette charte s'appuie sur six principes tels que la nécessité de l'élimination des stéréotypes sexués ou la participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision comme un préalable de société démocratique. Composée de trente articles concernant tous les domaines d'action des collectivités, elle a déjà été signée par 1 800 villes dont 280 en France. À Mennecy, la charte s'accompagnera, d'ici deux ans, d'un plan d'actions sur la commune pour favoriser une société plus égalitaire dans tous les aspects concrets de la vie quotidienne (logement, sécurité, transports publics, santé, travail...).

P.P.-S.

La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été signée, le 23 décembre, par le maire de Mennecy, Jean-Philippe Dugoin-Clément.

© Mennecy

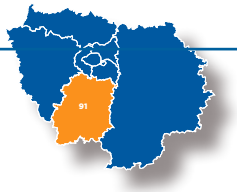

91 – ÉVRY-COURCOURONNES/ ÉDUCATION
Ville apprenante, ville résiliente

Et si la formation ne s'arrêtait pas aux portes des centres du même nom ? Et si tous, nous avions à apprendre à l'autre en apprenant de lui ? C'est sur cette idée d'une initiation mutuelle et universelle que l'Unesco a fondé, en 2012, son réseau mondial des Villes apprenantes, qu'Évry-Courcouronnes (91) vient d'intégrer aux côtés de Clermont-Ferrand, Mantes-la-Jolie (78) et Montpellier. *« L'un des enjeux est d'accompagner les populations à mieux faire face aux multiples transitions qui traversent le monde contemporain et impactent les territoires - urbains en particulier, lesquels abriteront 70 % de la population mondiale d'ici 2050. (...) face à ces mutations, l'apprentissage tout au long de la vie assoit les bases d'un développement social, économique et environnemental pérenne »*, explique Jean Essone, DGA en charge des politiques éducatives d'Évry-Courcouronnes.

Tous concernés, tous impliqués

« Terre d'accueil du biocluster Génopole, Évry-Courcouronnes a retenu la culture scientifique comme projet partagé, s'appuyant sur la science pour découvrir, se rassembler et faire ensemble de la cité une ville à capacité résiliente », précise Jean Essone. Mais ici, pas de plan d'action clé en main : *« il s'agit déjà de soutenir et de valoriser toutes les initiatives existantes pour forger une dynamique au service du bien commun, nourrie de l'expérience des autres »*, souligne le DGA. La démarche a pris tout son sens avec la pandémie, en valorisant les compétences de chacun au service de tous (fabrication de masques, portage à domicile, accompagnement de jeunes en rupture éducative...).

Laurence Denès

Lieu de découverte et de transmission, la Micro-Folie d'Évry-Courcouronnes a fourni le cadre idéal pour officialiser l'entrée de la commune dans le Réseau international des 250 Villes Apprenantes de l'Unesco.

© Évry-Courcouronnes

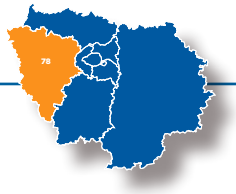

78 – POISSY / QUALITÉ DE L'AIR
Des micro-algues dans la cour de récré

Soucieuse de donner à tous ses projets une dimension écoresponsable, et engagée contre la pollution routière, Poissy (78) innove avec l'installation d'une machine à purifier l'air dans la cour d'une de ses écoles implantée non loin de la gare. L'équipement nommé « Combin'Air » a été mis au point par Suez avec Fermentalg et associe plusieurs technologies de pointe pour capter l'ensemble des polluants présents dans l'air en général (particules fines, dioxyde d'azote), et dans les écoles en particulier (composés organiques volatiles). *« Parmi ces différents procédés s'affiche notamment la solution déjà expérimentée par Suez dans le puits de carbone installé depuis 2018 en face de la place de la gare, à savoir du charbon actif mélangé à des micro-algues qui décomposent naturellement les polluants en oxygène »*, explique Lydie Grimaud, adjointe au maire déléguée à l'environnement, au développement durable et à la transition écologique. Résultat : le Combin'Air génère au sol une « bulle d'air » qui se propage dans la cour sachant que *« l'air pollué se trouvant au plus près du sol (moins d'1,50 m), les enfants y sont d'autant plus exposés que les cours d'école sont généralement des lieux enclavés »*, décrit l'élue. D'un coût de 250 000 € financé pour moitié par la Région, dans le cadre de son appel à projets « Innovons pour l'air dans les bâtiments publics », l'imposant objet, qui a été décoré par l'artiste de street-art Zdey, doit livrer ses premières conclusions sur un an, mais une version pouvant capter les virus serait d'ores et déjà dans les tuyaux.

Laurence Denès

© Poissy

Le premier Combin'Air de France installé dans la cour de l'école Victor Hugo de Poissy peut capter jusqu'à 10 000 tonnes de carbone.

Grand débat ImPACtons

« La PAC fait partie du revenu des agriculteurs. Quelle autre corporation accepterait que son avenir soit décidé et dépende d'une consultation populaire ? »

Guy Crosnier est élu local (maire et conseiller départemental) et agriculteur. Céréalier dans le sud Essonne, il est en cours de conversion de son exploitation au bio avant de passer la main à son fils. Il a bien voulu partager son analyse concernant l'organisation de ce grand débat public sur l'avenir de la politique agricole commune.

Quel regard portez-vous sur le débat ImPACtons qui vient de s'achever ?
L'idée et la démarche sont plutôt vertueuses mais toutes sortes de dérives sont possibles avec le risque que « la foule dépasse le peuple ». Il y a toujours des gens qui parlent plus fort que les autres et ainsi déplacent le débat. Ma seule crainte est de savoir ce qui va être fait des résultats de ce débat. On peut faire dire ce que l'on veut à des résultats et on sait que la démocratie participative peut être à sens unique. C'est dangereux si c'est mal interprété ou orienté.

Je ne suis pas fondamentalement contre la méthode mais ce qui me gêne c'est qu'une fois de plus, c'est l'agriculture qui sert en quelque sorte de cobaye. C'est vrai que l'air et l'eau sont des biens universels que l'on doit se partager et préserver mais quand Airbus décide de changer ses avions, on n'organise pas un débat public pour savoir si c'est bien ou pas bien et les passagers d'un même Airbus ne s'improvisent pas pilotes !

Le monde agricole est épidermiquement sensible et on peut le comprendre car c'est encore l'agriculture qui fait office de ballon d'essai dans cette affaire. La PAC fait partie du revenu des agriculteurs. Quelle autre corporation accepterait que son avenir soit décidé et dépende d'une consultation populaire ? Et je constate aussi que s'il s'agit d'une obligation européenne, la France est encore le bon élève de l'affaire puisque c'est le seul pays à organiser des débats à l'échelle nationale sur le sujet.

DR

Guy Crosnier est élu local (maire et conseiller départemental) et agriculteur en Essonne (91).

Cela étant dit, pour moi la première étape de la démocratie participative, c'est l'élection et le bulletin de vote. Nous sommes élus par le peuple et nous le représentons, c'est cela notre légitimité et c'est cela notre mandat.

Est-ce que ce n'est pas une façon de mettre l'agriculture au centre du jeu ?
Absolument, le gros déficit de l'agriculture, c'est son manque de communication. Le mot d'ordre de la profession c'est de dire aux gens d'aller dans les réunions et de répondre aux questions. Plus vous vous investirez dans les débats, plus vous pourrez rétablir les vérités et vous témoignerez de ce que vous faites et de ce que vous vivez.
Parce qu'aujourd'hui, l'agriculture est un monde en souffrance. Les agriculteurs sont accusés de tous les maux et on ne cesse d'opposer les métiers de l'agriculture, céréaliers contre éleveurs ou maraîchers et les méthodes, bio ou conventionnelles.

À titre personnel, je suis en train de passer en bio pour laisser mon exploitation à mon fils. Mais c'est un gros et long chantier – près de 5 ans – et c'est un investissement financier important en raison du manque à gagner pendant la période de conversion.

Graziella Riou

De quoi souffre l'agriculture aujourd'hui ?

Aujourd'hui, on constate une forte stigmatisation des méthodes. D'un côté, nous sommes adorés du public et l'affluence à tous les salons de l'agriculture le démontre chaque année. Et si la crise sanitaire a eu au moins une vertu, c'est celle de faire redécouvrir l'agriculture locale et de proximité.

Et d'un autre côté, une forte suspicion pèse sur les méthodes. Mais il ne faut pas oublier que l'agriculture s'est toujours adaptée à ce que le consommateur voulait. Quand il voulait beaucoup de marchandises, on a fait beaucoup de marchandises avec les moyens que nous avions à l'époque.

Moi qui suis dans la profession depuis longtemps, je vois bien la différence entre les méthodes que j'employais il y a 30 ans et aujourd'hui. C'est sans commune mesure, les normes étaient différentes. Les produits étaient certes homologués mais avec des critères qui n'ont plus rien à voir avec ceux d'aujourd'hui et c'est tant mieux. Le problème c'est qu'au niveau européen tout le monde n'est pas soumis aux mêmes règles. Ce qui fait le plus de mal à l'agriculture, c'est la distorsion entre les méthodes et les modes de production. La PAC coûte 0,18 € par jour aux Européens. On ne peut pas dire que cela soit exorbitant par rapport à ce qu'apporte l'agriculture : l'aménagement du territoire, l'entretien des paysages, la sécurité alimentaire, la nourriture dans les assiettes…

Aujourd'hui, nous disposons d'outils très précis pour traiter nos champs qui évitent les dérives, pas une goutte ne sort des parcelles traitées. Certaines idées reçues concernant les odeurs doivent être battues en brèche. Beaucoup de gens pensent que si cela sent mauvais, ce n'est pas bon. Mais moi en passant en bio, je vais remplacer mes engrais chimiques par des composts et cela ne sentira pas meilleur.

Justement, est-ce que cette grande enquête au niveau européen va permettre d'harmoniser les choses ?

Trop passionner les débats est dangereux, de quelque côté que l'on soit. L'agriculture est en marche, elle ne cesse de progresser mais on a tendance à oublier les efforts qui ont déjà été faits. On ne regarde pas d'où nous sommes partis. On regarde à un instant T et on nous demande de produire plus blanc que blanc en 3 ans.

Nous sommes une des professions qui a le plus progressé en 50 ans. Les agriculteurs sont même plus connectés que la moyenne des Français ! Après la révolution mécanique, nous vivons une nouvelle révolution digitale avec l'enjeu de l'exploitation des données. Aujourd'hui dans nos moissonneuses, nous avons du matériel embarqué qui permet d'analyser en temps réel la qualité et la quantité de la récolte. Ce qui veut dire que les fonds de pensions américains savent à un instant T combien il y aura de tonnes de blé à vendre sur la planète et à quel prix.

Comment les agriculteurs et les élus locaux ont-ils été informés de ce débat ?

En tant qu'agriculteur, j'ai été informé par la profession. Mais en tant qu'élu local, je trouve qu'il n'y a pas eu tellement de publicité. J'aurai préféré davantage d'information parce que s'il n'y a que des initiés d'un côté comme de l'autre, on se retrouve avec des affrontements entre spécialistes et c'est dommage.

Finalement ce que je vois comme avantage à ce genre de débat, c'est que les gens qui ne sont pas du secteur ou du métier puissent apprendre des choses et sortent des idées reçues. Prenons un exemple : aujourd'hui, quand on voit un pulvérisateur dans un champ, les gens pensent aussitôt que c'est toxique, alors que ce peut être un produit homologué en bio comme par exemple le purin d'ortie. N'oublions que nous n'avons jamais aussi bien mangé. Aujourd'hui, tout est tracé et c'est tant mieux. ■

Bilan et propositions du débat ImPACtons

Revisitée tous les 7 ans, la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2021-2027 est en cours de négociation. Pour la première fois, la Commission européenne a demandé à chaque état membre d'élaborer un Plan stratégique national (PSN) afin de définir ses priorités et ses choix de déclinaison nationale.

Le compte-rendu détaillé du débat et des propositions sont disponibles à cette adresse : https://impactons.debat-public.fr/wp-content/uploads/ImPACtons-compte-rendu.pdf

La France a donc initié un débat public sur le plan stratégique national de la Politique agricole commune. Débat qui a été porté et animé par la Commission nationale du débat public (CNDP). Après plusieurs mois de débats perturbés par la crise sanitaire, la CNDP a publié le compte-rendu détaillé ainsi que des propositions qui ont été adressés au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation le 7 janvier 2021.

Le 7 avril 2021 au plus tard, le ministère devra présenter, dans un document également public, les conclusions qu'il en tire quant aux principales modifications apportées et les mesures proposées pour y répondre et décider des suites qu'il donnera au débat dans le cadre de l'élaboration du Plan Stratégique National pour la PAC.

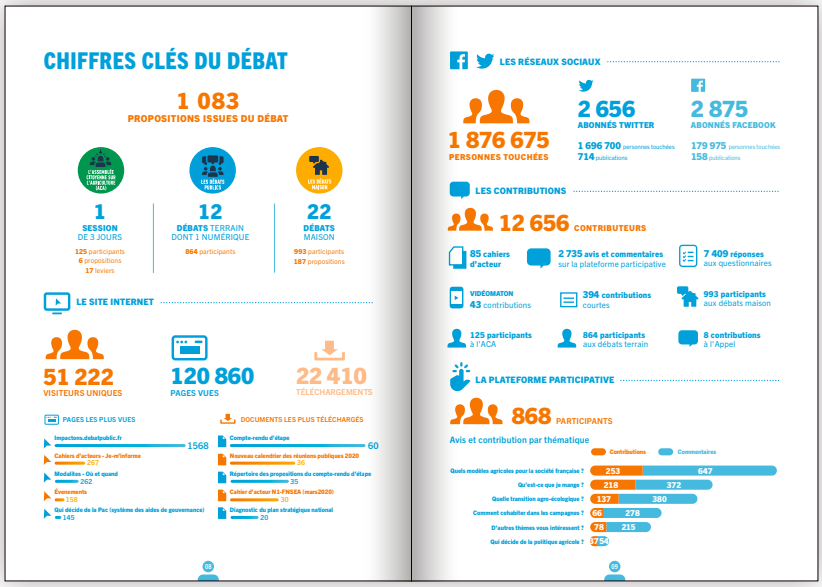

Pour la CNDP, ce débat public a permis *« de faire débattre la société dans toute sa diversité et a témoigné d'un fort attachement de nos concitoyens à leurs agriculteurs avec une volonté d'accélérer la transition écologique, de développer une agriculture de proximité et de pleinement garantir notre souveraineté alimentaire »*.

Le débat ImPACtons a démontré *« la forte aspiration de nos concitoyens à débattre de la place de l'agriculture et de l'alimentation dans notre société »* : plus de 1 870 000 personnes ont été touchées, 12 660 contributions ont été recueillies et 1 083 propositions ont été portées par le public qui s'est mobilisé. ■

www.Shutterstock.com

Note de lecture

« Palais-Bourbon », la première BD « infiltrée » au cœur des institutions du dessinateur Kokopello

C'est une jolie surprise éditoriale que nous proposent les Éditions Dargaud. Signée Antoine Angé dit Kokopello, la BD « Palais-Bourbon » sortie le 21 janvier dernier, est le premier album du dessinateur politique qui jusqu'alors publiait ses dessins sur un blog ou sur Instagram.

Après avoir suivi la campagne d'Arnaud Montebourg pendant la primaire socialiste, Kokopello a joué les infiltrés dans cinq partis politiques pendant la campagne présidentielle de 2017 et raconté ses activités militantes un peu schizophréniques en dessins.

Le taux d'abstention record aux législatives de 2017 l'a conforté dans le sentiment que le grand public ignorait le rôle des députés. Ce qui lui a donné l'envie de poursuivre l'expérience à l'Assemblée nationale fraîchement élue.

Mais cette fois, pas question de s'infiltrer en douce. Il obtient du président de l'Assemblée nationale - François de Rugy à l'époque - un badge qui lui donne accès à tous les endroits habituellement interdits au public et à la presse. À l'arrivée et au terme de deux années d'immersion, il nous livre une BD passionnante de 140 pages qui raconte par le menu le quotidien des députés.

Son enquête au long cours dans les couloirs de l'Assemblée nationale nous fait découvrir des lieux inattendus, peu connus et souvent inaccessibles : le salon de coiffure, la bibliothèque, le kiosque, la buvette, Ô combien stratégique ! mais aussi le bureau de poste qui reçoit quotidiennement de 15 000 à 20 000 plis et qui en envoie entre 50 000 et 80 000, le cabinet médical avec médecins et infirmières. Sans oublier la salle des conférences qui abrite le fameux « piano » qui permettait aux députés de se laisser des messages. Un instrument devenu obsolète depuis l'avènement des mails, des SMS et autres messageries électroniques.

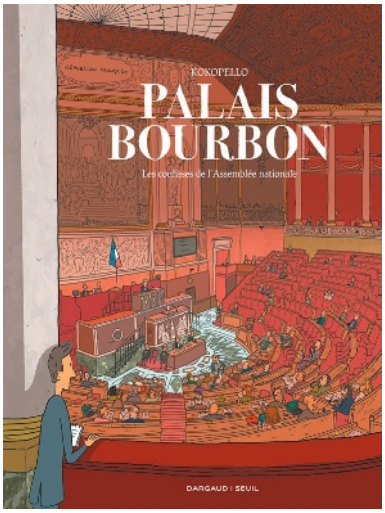

Palais-Bourbon - Editions Dargaud/Seuil
136 pages - 18,00 €

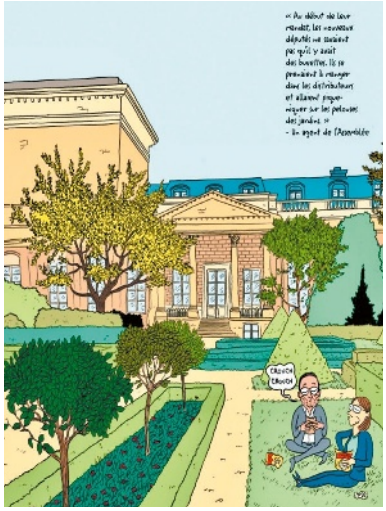

De ses pérégrinations, l'auteur rapporte de nombreuses anecdotes. On apprend ainsi qu'en période électorale, les bulletins de vote sont largués par avion sur certaines îles de Polynésie, que les députés ne sont pas obligés de porter leur badge, *« c'est une façon de montrer qu'ils sont chez eux »*, qu'il existe un périmètre sacré autour de l'hémicycle pendant les séances, ou que le salon Delacroix est par tradition réservé aux députés de gauche et le salon Pujol aux députés de droite.

Le quotidien des députés est rythmé par les sonneries qui annoncent un début ou une fin de séance ou un scrutin, *« un peu comme au collège »*. Mais ce qui fait la richesse de l'ouvrage, c'est la précision avec laquelle Kokopello nous décrit le travail parlementaire ; le travail en commission, en circonscription, les débats, les séances de nuit, les coulisses, l'organisation, les luttes d'influence et les lobbyistes, le travail des nombreux agents de l'Assemblée... rien ne lui échappe.

Il est allé à la rencontre des députés, de droite comme de gauche, au Palais-Bourbon comme en circonscription et il nous livre son ressenti sur cette expérience. *« Ce n'est pas une BD engagée »* mais elle nous révèle un quotidien bien plus complexe que celui habituellement fantasmé et qui bouscule quelques idées reçues, *« un député, cela travaille près de 70 h par semaine ! »* observe-t-il.

C'est tout à la fois pédagogique et ludique et si le ton est léger, le dessin est précis, souvent drôle et le propos toujours très documenté. C'est une excellente « BD reportage » qui est même « d'utilité démocratique » dans la mesure où elle nous aide à comprendre le fonctionnement de cette institution française, et qui donne à la politique un visage plus humain. ■

La protection des élus, le combat de l'AMIF

Graziella Riou

Le 16 janvier dernier, de très nombreux élus se sont rassemblés devant la mairie de Saintry-sur-Seine (91) pour apporter leur soutien à Patrick Rauscher, élu en juin 2020, et dont la mairie et une école ont été dégradées par des tags injurieux, et des véhicules incendiés.

Graziella Riou

« Ce rassemblement républicain, la commune de Saintry s'en serait bien passé. Mais la situation est telle qu'avec l'équipe municipale, nous avons souhaité alerter les pouvoirs publics afin qu'ils prennent conscience que la situation en France est grave. »

Graziella Riou

Graziella Riou

Violences contre les élus : Rassemblement de soutien au maire de Saintry-sur-Seine

Le 16 janvier dernier, de très nombreux élus se sont rassemblés devant la mairie de Saintry-sur-Seine (91) pour apporter leur soutien à Patrick Rauscher, élu en juin 2020, et dont la mairie et une école ont été dégradées par des tags injurieux, et des véhicules incendiés.

« Une sourde colère nous anime que d'avoir à nous retrouver en de pareilles circonstances. » C'est par ces mots que Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, a exprimé son soutien et le soutien de l'Association des Maires d'Ile-de-France à Patrick Rauscher, maire de Saintry-sur-Seine visé par des insultes et des tags injurieux qui ont dégradé la façade de la mairie et d'une école. Il était accompagné par Jean-Philippe Dugoin-Clément, 1er vice-président de l'AMIF, et entouré par des maires, des élus et des parlementaires venus de tout le département.

L'occasion de rappeler que la protection des élus figure parmi les combats de l'AMIF et qu'il n'était pas question de baisser les bras, *« ce que l'on vit ici, ce que Stéphane Raffalli a vécu à Ris-Orangis, Jean-Marie Vilain à Viry-Chatillon, Thierry Lafon à Lisses, Bruno Piriou à Corbeil-Essonnes, Stéphanie Daumin à Chevilly-Larue, Mohamed Gnabaly à l'Ile-Saint-Denis… – la liste n'est malheureusement pas exhaustive –, est l'expression d'un délitement de notre société et nous devons collectivement et rapidement nous réveiller ».*

La violence et les agressions envers les élus ne datent pas d'hier, mais on constate depuis quelques années une forte recrudescence de ces comportements délictueux. Stéphane Beaudet a partagé sa propre expérience de jeune élu qui à l'orée de son mandat de maire de Courcouronnes il y a près de 20 ans avait eu à subir

Graziella Riou

« Une sourde colère nous anime que d'avoir à nous retrouver en de pareilles circonstances. »

ce genre de violences, *« ma voiture a été dégradée ou brulée à 9 reprises, j'ai reçu des menaces de mort qui ont nécessité d'avoir une protection ».*

Des violences et des agressions qui pèsent aussi sur la famille et sur les proches, sur l'équipe municipale et sur les agents de la commune *« qui portent chevillés au corps le sens du service public ».*

La gravité de cette situation a conduit l'AMIF à initier une enquête sur les violences à l'encontre des élus d'Ile-de-France. Une enquête dont les principaux enseignements sont détaillés dans ce numéro du magazine (pages 30/31) et qui révèle entre autres que 70 % des élus franciliens ont subi des menaces ou des agressions physiques. Et ceci vient s'ajouter aux menaces à l'encontre des personnels soignants, aux guet-apens que l'on dresse aux pompiers ou aux forces de l'ordre…

Le président de l'AMIF a adressé un message à l'État. *« Je veux lui dire que notre présence ici ce matin c'est à la fois une démonstration de force et la preuve que nous sommes soudés pour défendre notre République. Mais c'est aussi un cri d'alarme pour dire que si demain quelque chose de grave se déroule ici ou dans n'importe quelle commune – et le risque est réel – l'État doit prendre ses responsabilités et les prendre vite. Qu'un maire ait autant de mal à se faire voter une protection fonctionnelle et que celle-ci puisse être attaquée est un scandale. Il faut faciliter l'accès à une protection aux élus parce qu'un élu, même s'il est un citoyen comme les autres, quand il exerce son mandat et quand il porte son écharpe, il n'est pas comme les autres et il doit être protégé à la mesure des risques qu'il prend ».*

Enfin, un dernier message très clair a été adressé par Stéphane Beaudet et à celles et ceux qui ont commis les actes de Saintry, *« nous savons qui ils sont et qu'ils sachent que nous le savons tous et que nous ne les lâcherons pas et collectivement nous tiendrons. J'ai vécu cela il y a 20 ans et on gagne à tenir, beaucoup plus qu'à baisser les bras ».* ■

(ndlr : depuis la rédaction de cet article, d'autres rassemblements ont eu lieu pour dénoncer de nouvelles violences)

Interview de Philippe Bas,
sénateur de la Manche (50)

« Les maires sont le premier maillon de la chaîne de l'autorité républicaine : quand ce maillon est affaibli, c'est toute l'organisation sociale qui est affectée »

© Sénat

Après la mort du maire de Signes, vous avez initié une enquête auprès des maires de France, qu'est-il advenu des enseignements de cette enquête un an après ?

La mort violente d'un maire dans l'exercice de sa fonction est un événement d'une gravité exceptionnelle. Le Sénat n'a pas voulu en rester là. Il a voulu prendre la mesure de ce phénomène d'insécurité des maires, dont les sénateurs étaient déjà très conscients. Avec l'aide de l'AMF, nous avons donc lancé une enquête « grandeur nature » pour objectiver la situation et établir nos recommandations sur des bases solides. Nous avons recueilli les témoignages détaillés de près de 4 000 maires et adjoints et dressé un tableau précis de la situation. 92 % des réponses ont fait état d'incivilités, d'injures, de menaces ou même, pour 14 % d'entre eux, d'agressions physiques. Dans plus de 16% des cas, la famille ou les proches avaient également eu à subir des comportements malveillants. Une nette majorité constatait une dégradation de la situation par rapport au début de leur mandat. Beaucoup (63 %) n'ont pas saisi la justice à la suite d'une agression, parce que les sanctions sont rares : seules 21 % des plaintes déposées par les élus ayant répondu à l'enquête avaient donné lieu à une condamnation.

C'est dire l'ampleur d'un phénomène dont la gravité est d'autant plus grande que les maires sont le premier maillon de la chaîne de l'autorité républicaine : quand ce maillon est affaibli, c'est toute l'organisation sociale qui est affectée, et c'est la tranquillité publique qui est fragilisée. C'est pourquoi il était essentiel de réagir avec beaucoup de

vigueur. Cela n'a que partiellement été le cas. Devant le renouvellement régulier des mises en cause et des agressions d'élus locaux depuis notre enquête, j'ai de nouveau saisi le Premier ministre en août dernier puis début janvier, j'ai demandé au gouvernement (...) qu'un nouvel état des lieux nous soit communiqué pour pouvoir apprécier l'efficacité des mesures prises depuis un an à la suite de notre rapport, mesures que nous estimons devoir être complétées.

Toutes les préconisations des sénateurs ont-elles été entendues ?
Une partie d'entre elles oui, mais seulement la moitié et nous insistons pour qu'au-delà des premières actions, un véritable plan gouvernemental pour la sécurité des maires soit défini et mis en œuvre.

Il y a eu d'abord des instructions aux préfets et aux procureurs pour que les maires agressés ou menacés soient mieux soutenus par l'État dans leurs démarches et que des poursuites soient systématiquement engagées devant les tribunaux. Dans notre enquête, 85 % des élus avaient répondu n'avoir reçu aucune aide des services de l'État ! Il faut maintenant vérifier que ces instructions sont bien appliquées.

Même si cela n'est pas suffisant, il y a eu aussi plusieurs dispositions législatives reprenant les recommandations du Sénat : meilleure couverture des frais d'avocat, extension des amendes administratives pour violation des arrêtés des maires (en matière de décharges sauvages ou d'occupations illicites de terrains, par exemple), obligation faite au procureur d'informer les maires des résultats des poursuites engagées pour violation d'un arrêté municipal... mais il reste beaucoup à faire !

Parmi les 12 propositions de la commission des lois, quelles sont celles qui restent à mettre en œuvre ?
Il faut, d'une part, mieux protéger les maires et, d'autre part, renforcer leur autorité et donc leurs moyens d'action pour qu'ils puissent assurer la tranquillité publique. Nous attendons encore des mesures d'organisation et des mesures législatives.

Au chapitre de l'organisation, je regrette qu'aucune plateforme départementale d'accompagnement et de conseil aux maires menacés et agressés n'ait été mise en place dans les préfectures. Or, les maires le disent bien dans notre enquête, ils se sentent trop isolés face aux incivilités et à l'insécurité. Le maire d'une commune de moins de 1 000 habitants écrit ainsi : *« un gendarme m'a dit : quand on devient maire, il faut s'attendre à se faire insulter et en prendre son parti, ce sont les risques du métier »* !

Sur le plan législatif, nous voulons faire davantage respecter l'autorité du maire en prévoyant qu'il puisse prononcer des amendes pénales forfaitaires et pas simplement des amendes administratives. La distinction est de taille : il s'agit, un peu comme pour les infractions routières, quand l'infraction peut être établie sans enquête, de la constater et d'adresser au contrevenant l'amende. C'est seulement si celui-ci la conteste que l'on va devant le tribunal. Or, les amendes pénales sont plus lourdes et donc plus dissuasives que les amendes administratives. Il faudrait aussi assurer aux maires une formation plus efficace pour l'exercice de leurs pouvoirs de police, en ne se contentant pas d'une réunion tous les six ans autour du préfet et du procureur, comme on l'a fait pour les nouveaux maires – heureusement d'ailleurs – après les élections municipales de 2020. Enfin, il y a encore à faire pour simplifier le déclenchement de la protection fonctionnelle : nous voulons qu'elle le soit sans avoir à demander un vote du conseil municipal qui oblige à rendre les choses publiques, afin que le maire agressé soit plus à l'aise. Le Sénat a voté ces dispositions mais l'Assemblée nationale et le Gouvernement les ont écartées.

« Je regrette qu'aucune plateforme départementale d'accompagnement et de conseil aux maires menacés et agressés n'ait été mise en place dans les préfectures. »

Il y a une grande méconnaissance des élus sur les démarches juridiques à suivre (dépôt de plaintes ou non, dans quelles conditions) en cas d'agressions. Si l'agression est verbale, selon qu'elle soit publique ou non, les procédures peuvent être différentes (dans le cas des délits de presse par exemple – voir la note juridique détaillée pages 32/33). Comment faire pour aider les élus à avoir la bonne réaction ?
Nous avons conscience de ces problèmes et nous avons demandé l'accès à une formation sur les pouvoirs de police et les relations avec la justice pour tous les maires et les adjoints qui le souhaitent, dans le cadre du CNFPT, qui le fait déjà pour les cadres municipaux. Nous voulons aussi que soit mise en place une plateforme départementale d'appel dans les préfectures pour que le maire soit aidé dans ses démarches. Cet été, le ministre de l'Intérieur a donné la consigne aux préfets et sous-préfets de communiquer leur numéro de portable aux maires. C'est bien, et c'est même normal, mais il faut aussi organiser un service permanent

© Sénat

pour les maires et c'est à l'État de le faire pour s'assurer du plein concours des forces de l'ordre et des procureurs. Les sénateurs peuvent aussi aider les maires dans leurs démarches car ils sont proches et faciles d'accès. Il ne faut plus que l'on ait du côté de l'État et de la Justice des réactions d'indifférence comme celles que notre enquête avait mises à jour.

Les élus affirment souvent que la seule raison de l'agression est un non-respect de l'autorité et de l'élu qui l'incarne. Comment revaloriser le statut de l'élu, revaloriser l'autorité qu'il représente ?

Notre enquête a révélé que 86 % des maires estimaient ne pas avoir assez de moyens de contrainte pour faire respecter leurs arrêtés municipaux. C'est pourquoi nous avons proposé les dispositions que j'ai rappelées à l'instant, afin que les maires aient de nouveaux moyens de sanctionner les infractions aux arrêtés de police municipale qu'ils sont amenés à prendre. Nous voulons aussi que des polices municipales intercommunales puissent se mettre en place plus facilement dans les communes rurales pour pouvoir faire respecter les réglementations et sanctionner leur violation. Les maires sont à juste titre attachés à leur mission de médiation pour apaiser les conflits. Ils ne souhaitent recourir à la contrainte et à la sanction qu'en dernier recours. Mais disposer d'instruments d'action plus musclés permet justement de ne pas avoir s'en servir et de faire entendre raison aux récalcitrants !

Pensez-vous que le sentiment d'insécurité peut expliquer le manque de vocation pour s'engager localement dont on parlait avant les dernières élections municipales ?

Les maires prennent de plein fouet la dégradation de la situation en matière d'incivilités et d'insécurité que beaucoup de Français subissent eux-aussi. Ils ne portent pas l'uniforme mais ils sont sur la ligne de front pour combattre l'insécurité : la sécurité des maires est donc une condition de la sécurité générale. Mais, en plus de l'insécurité, beaucoup de maires disent que les conditions d'exercice de leurs fonctions ne cessent de se dégrader : transferts excessifs de compétences aux intercommunalités, perte d'autonomie financière, accumulation de normes encadrant leurs décisions et

« Le maire est un citoyen parmi les autres, qui est là pour gérer les affaires de la commune, et pas un prestataire de services dont on serait le client. »

aggravant les coûts, obstacles parfois mis par l'administration à leurs projets. Corrélativement, la disponibilité nécessaire pour assumer une fonction de plus en plus dévorante ne cesse de grandir. Pour les maires en activité professionnelle, les sacrifices que cet engagement de service implique sont de plus en plus lourds et ne sont pas spécifiquement compensés. Quand ils quittent leurs fonctions, ils ont souvent du mal à retrouver une vie professionnelle équivalente à celle qu'ils avaient. Alors, quand s'ajoute l'insécurité, on peut comprendre qu'il y ait des vocations chancelantes : on ne devient pas maire – avec les contraintes qu'il faut accepter pour le service de la commune et de l'intercommunalité – pour subir tout cela et exposer sa famille.

Heureusement, la fonction de maire reste passionnante et le maire est généralement respecté par la population. La relation change quand on est investi de la confiance de ses concitoyens et qu'on exerce une autorité en leur nom. Ne regardons pas que le côté négatif !

À ce jour, le Gouvernement fournit peu d'éléments factuels et de chiffres pour mesurer la réalité des agressions dont sont victimes les élus, comment combler ce manque ?

C'est un vrai problème. Nous demandons plus de transparence. C'est pourquoi avec le président de la commission des lois du Sénat, nous avons de nouveau écrit au Garde des Sceaux et au ministre de l'Intérieur pour qu'ils mettent à jour un « tableau de bord » des menaces, agressions et incivilités subies par les maires et leurs adjoints, afin de pouvoir suivre au plus près les évolutions et d'évaluer les premières mesures prises par le Gouvernement. Il ne doit subsister aucune zone d'ombre dans ce domaine.

De votre expérience d'élu, depuis quand constatez-vous une augmentation des agressions à l'encontre des élus ?

C'est un phénomène dont on ne parlait pas il y a dix ans. Mais, alors que je vis dans un département très rural avec un faible taux de délinquance, je constate qu'il arrive aux maires ce qui arrive aussi aux policiers, aux gendarmes et même aux pompiers. Tous les témoignages convergent. Les détenteurs d'une parcelle d'autorité sont de plus en plus pris pour cible par ceux à qui tout est dû et que rien n'inhibe plus. Ce n'est le fait que d'une petite minorité, mais elle suffit à altérer les conditions d'exercice du mandat. Dans cette ambiance, on traite parfois le maire comme un commis, on l'insulte quand il ne défère pas aux injonctions qu'on lui adresse. On oublie qu'il est avant tout un citoyen parmi les autres, qui est là pour gérer les affaires de la commune, et pas un prestataire de services dont on serait client.

Liez-vous la libération d'une parole violente de certains individus, à l'égard des élus, aux réseaux sociaux qui préservent un bien commode anonymat ?

C'est le civisme, le sens de l'intérêt collectif et l'éducation qui sont en cause. Cela donne la mesure d'une certaine désintégration de la société : montée de l'individualisme et du consumérisme, sentiment d'avoir un droit de tirage sur la société, intolérance à la frustration, impatience de voir toute exigence satisfaite aussitôt qu'elle est formulée, affaiblissement du sentiment d'appartenance à une collectivité envers laquelle existent des devoirs…

En août dernier, après de nouvelles agressions d'élus, vous avez écrit au Premier ministre pour l'alerter sur l'insécurité dans laquelle les élus exercent leur mandat, vous a-t-il répondu ?

J'ai apprécié que le Premier ministre ait répondu dès le 12 août à ma lettre du 6, témoignant ainsi de son respect pour la représentation nationale et pour les maires. Malheureusement, s'il a justifié dans sa réponse l'ensemble des mesures déjà prises et que nous avions d'ailleurs nous-mêmes pour la plupart suggérées et s'il a fait état des chiffres partiels dont il disposait à l'époque de sa lettre, il n'a pas souhaité aller plus loin et le plan d'action que nous recommandons a donc été remis à plus tard. ■

Karine Kauffmann,
maire de Médan (78)

« Je constate une recrudescence des incivilités depuis le début de la crise sanitaire »

Karine Kauffmann est maire de Médan (78) depuis 2011. Une commune de 1 450 habitants dotée d'une police municipale armée qu'elle partage avec la commune voisine de Villennes-sur-Seine. Médan est aussi équipée de caméras de vidéo-protection.

Mairie de Médan

Quel type de problèmes de sécurité rencontrez-vous dans votre commune ?
Principalement des incivilités. Ce sont des petites choses, des tags ou des dégradations de biens publics. Récemment, on nous a cassé des boitiers de fibre et on nous arraché les lettres MAIRIE qui étaient fixées sur le mur du parc de la mairie. Nous avons porté plainte.

Avez-vous une police municipale ?
Oui, nous avons six agents en partage avec la commune de Villennes. Et depuis quelques années, ils sont armés. Si nous avons fait ce choix, ce n'est pas par rapport aux incivilités mais pour leur propre protection. C'est une décision qui a été prise à la suite des événements dans les communes voisines, où dès que l'on porte un uniforme, on est une cible.

Avez-vous subi ou vos élus des agressions physiques ou verbales ?
Non. Nous n'avons pas vécu ce genre de choses et je m'en réjouis. Pourtant, en termes d'urbanisme, nous sommes relativement sévères. Il n'y a pas de passe-droits. Cela étant, nous sommes une petite commune et nous connaissons tout le monde. De plus, nous avons installé la vidéo-protection (6 caméras) ce qui aide beaucoup.

Cela représente un gros budget pour une commune de votre taille ?
Oui mais cela a été un choix qui représente un budget de 60 000 €. Pour une caméra, il faut compter environ 10 000 €, ne serait-ce que pour le branchement du boîtier EDF. Elle a permis de résoudre de nombreuses affaires qui n'avaient pas forcément eu lieu sur notre commune.

Rencontrez-vous d'autres types d'incivilités ?
Notre autre gros souci, ce sont les dépôts sauvages. C'est une véritable plaie au point que nous travaillons à un regroupement de communes à l'initiative du maire de Vernouillet afin de créer une brigade verte. Elle patrouillera sur tous les espaces naturels et agricoles pour faire de la prévention et de la répression. Cette lutte permanente nous coûte extrêmement cher et c'est extrêmement frustrant.

www.shutterstock.com

Avez-vous constaté une augmentation des incivilités depuis que vous avez été élue en 2011 ?

La recrudescence, je la constate réellement depuis le début de la crise sanitaire notamment pendant les périodes de confinement ou de couvre-feu. J'ai le sentiment que les jeunes s'ennuient terriblement et ne savent plus quoi faire. Dans le passé, je leur ai fait nettoyer les dégâts mais aujourd'hui, je suis passée à un cran au-dessus, je dépose plainte. Parce que quand des jeunes de 17 ans sont dehors en pleine nuit et en plein confinement, ma première question est *« comment se fait-il que les parents ne sachent pas où sont leurs enfants ? »* Alors nous sommes passés au stade du rappel à l'ordre aux parents par le commissariat.

C'est plutôt radical comme méthode ?

C'est assez récent comme mesure alors on verra à l'usage si cela l'est vraiment. Malheureusement, je constate que les parents des enfants qui ont ce type de comportement sont souvent ceux qui ne sont pas non plus très soucieux des autres ni des règles de vie en société.

Pensez-vous que les maires sont suffisamment informés sur leurs possibilités de recours en cas de problème ?

Je ne me fais pas beaucoup d'illusion quand je vois à quel rythme - en raison d'un manque de temps et de moyens - la justice arrive à traiter les affaires et à quel point il est compliqué de faire appliquer les lois d'urbanisme. C'est très frustrant parce que les infractions perdurent et certains en profitent.

« Nous avons six agents de police municipale en partage avec la commune de Villennes, et depuis quelques années, ils sont armés. Si nous avons fait ce choix, ce n'est pas par rapport aux incivilités mais pour leur propre protection. »

Est-ce que vous ou vos élus ont un sentiment d'insécurité dans l'exercice de leur mandat ?

Sur ce mandat, il est trop tôt pour le dire mais sur le mandant précédent, mon adjoint à l'urbanisme avait été interpellé plusieurs fois et de manière assez virulente par des administrés, alors je répondrai oui. Notamment à l'urbanisme, nous sommes souvent une cible.

La ville est-elle présente sur les réseaux sociaux ? Souffrez vous de la libération de la parole de certains utilisateurs ?

La ville a un compte Facebook et un compte Instagram. Effectivement, sur le compte Facebook, nous avons dû recadrer quelques personnes pour leur expliquer que le Facebook de la mairie était là pour informer, pas pour entamer des débats polémiques. Mais l'avantage d'être une petite commune, c'est que tout le monde sait qui est qui et qu'il est très difficile de rester anonyme, même sur les réseaux sociaux ! ■

Jean-Claude Genies,
maire de Gressy (77)

« Il y en a marre. Même si je ne suis pas directement confronté à des violences, je suis de tout cœur avec mes collègues, parce que cela peut nous arriver à tous »

Jean-Claude Genies est le maire de Gressy (77) depuis 30 ans. Son village de 879 habitants est équipé de 17 caméras de vidéo-protection et s'il n'est pas confronté directement à des violences, il sait que nul n'est à l'abri. En tant que vice-président de l'Union des Maires de Seine-et-Marne, il soutient l'un de ses collègues agressés et a demandé que l'association se porte partie civile.

Mairie de Gressy

Rencontrez-vous des problèmes de sécurité dans votre commune ?
Je suis maire d'une commune très résidentielle alors je dirai non, il n'y a pas d'agressivité. Des incivilités oui mais il y en a toujours eu et on les règle petit à petit. Cependant, nous avons eu quelques petits problèmes de délinquance il y a quelques années ce qui nous a incités à mettre en place la vidéo-protection.

Nous avons installé 17 caméras, ce qui représente un coût important pour une commune comme la nôtre mais nous avons choisi de faire ce gros efforts et les habitants sont satisfaits. Nous sommes même sollicités par la police qui nous demande de visionner les vidéos dans le cadre de certaines de leurs enquêtes hors de la commune.

« Nous avons installé 17 caméras, ce qui représente un coût important pour une commune comme la nôtre mais nous avons choisi de faire ce gros efforts et les habitants sont satisfaits. »

Avez-vous une police municipale ?
Sur le territoire de l'intercommunalité, il y a une police intercommunautaire mais c'est trop coûteux. On nous a proposé de participer à hauteur de 60 000 € pour avoir un agent supplémentaire qui serait mutualisé. C'est trop pour nous. En cas de besoin, c'est donc la police nationale qui intervient chez nous.

Et vous-même ou vos élus, ressentez-vous un sentiment d'insécurité et pensez-vous que les élus sont suffisamment protégés ?
À titre personnel, non et mes élus non plus. Mais je comprends parfaitement que certains le ressentent. Mon collègue de Goussainville a été agressé verbalement et il a reçu des lettres anonymes discourtoises. Et récemment un adjoint au maire s'est fait agressé en Seine-et-Marne et Guy Geoffroy, président de l'Union des maires dont je suis l'un des vice-présidents, nous a écrit pour nous demander si nous étions d'accord pour participer aux frais de justice. Pour compléter, j'ai proposé que l'Union des maires se porte partie civile. Parce qu'il y en a marre. Même si je ne suis pas directement

www.shutterstock.com

confronté à des violences, je suis de tout cœur avec mes collègues, parce que cela peut nous arriver à tous un de ces jours.

Votre village est-il présent sur les réseaux sociaux et avez-vous à en souffrir ?

Ah non ! Je n'y suis pas parce que j'ai été élevé dans la confidentialité des données ! Alors la ville n'a ni Facebook, ni Twitter, ni Instagram… Pour communiquer avec les habitants, j'ai mon petit journal local, les mails et tous les numéros de portable de mes administrés à qui j'envoie des SMS. En quelques secondes, ils sont au courant qu'il y a une fuite d'eau à tel endroit… Et s'ils veulent me prévenir de quelque chose, un arbre dangereux, un lampadaire en panne, ils m'envoient également un mail.

Vous constatez une recrudescence des incivilités depuis le confinement ?

Non, pas du tout. En revanche, j'ai des problèmes concernant la sécurité sanitaire que je dois à mes habitants. Ce que je ne sais pas régler aujourd'hui, c'est la bonne information à donner à mes administrés qui sont contrariés parce qu'ils ne peuvent pas aller se faire vacciner. Et cela me fait mal de ne pas savoir quoi leur dire ni quoi faire. Je suis prêt à payer un transport en car à mes 70 personnes âgées de plus de 75 ans mais qu'on me dise où aller !

Avez-vous des problèmes de dépôts sauvages qui sont une autre forme d'incivilité ?

Oui, malheureusement comme tout le monde ! Mais je l'ai réglé avec un principe « dès qu'un dépôt est repéré, on l'enlève ». Je suis aussi président d'un gros syndicat de traitement des déchets, le SIGIDURS, et il y a quelques semaines, nous avons créé une commission « dépôts sauvages » parce que nous sommes envahis. Cette commission nous permettra d'accompagner les communes avec nos conseils afin de résorber au mieux cette plaie.

Mais cette question achoppe toujours au niveau de la Justice. S'il n'y a pas de sanctions sévères pour les gougnafiers qui se conduisent n'importe comment, on n'en sortira pas. ■

« La question des dépôts sauvages achoppe toujours au niveau de la Justice. S'il n'y a pas de sanctions sévères, on n'en sortira pas. »

Renforcer la protection des élus locaux en Ile-de-France

L'AMIF a initié dès l'automne 2020 une enquête auprès des élus franciliens sur les violences dont ils étaient victimes. Constat, propositions, l'AMIF a ouvert un nouveau chantier.

Les années 2019 et 2020 ont été particulièrement rudes pour les élus victimes de nombreuses agressions verbales et physiques, jusqu'à l'été 2019 marqué par le décès brutal du maire de Signes, renversé par un fourgon qui venait de déposer illégalement des gravats. Un drame, qui nous a une fois de plus confrontés aux maux de notre société et à cette lente dérive où le prix de l'incivisme a été la mort d'un homme.

Depuis, d'autres élus et leur entourage ont été violemment pris à partie par des administrés. Nous pensons notamment à nos collègues Laurent Simon, maire de Chalifert (77), Olivier Sarrabeyrouse, maire de Noisy-le-Sec (93), Stéphanie Daumin, maire de Chevilly-Larue (94), Patrick Rauscher, maire de Saintry-sur-Seine (91) auxquels l'AMIF a apporté son soutien et condamné fermement les agressions dont ils ont été victimes. Mais bien d'autres élus encore sont concernés. Et on ne compte plus les agressions verbales sur les réseaux sociaux qui servent désormais de défouloir à toute une catégorie d'individus.

L'AMIF a donc initié à l'automne 2020 une enquête auprès de nos collègues élus locaux franciliens, afin de recueillir davantage d'éléments permettant de prendre précisément la mesure du phénomène dans notre région.
Cette enquête nous permet de mettre aujourd'hui en lumière les témoignages des élus d'Ile-de-France sur leur sentiment d'insécurité, sur les agressions vécues, qu'elles soient physiques ou verbales.

Un fort sentiment d'insécurité largement partagé

L'enquête s'est intéressée à tous les types d'agressions : physiques mais aussi morales (insultes, menaces, harcèlement, etc) et le premier constat est que **70 % des élus locaux franciliens ont déjà subi une agression physique ou morale.** Les agressions physiques concernent 17 % des élus locaux, et 59 % pour les agressions morales. Les maires sont les plus particulièrement touchés puisque qu'un quart d'entre eux ont déjà subi au moins une agression physique, 77 % une agression morale. Le deuxième constat est que **les élus victimes une fois ont plus de chances de subir plusieurs agressions.**

Au-delà de ces chiffres factuels, l'enquête a également porté sur le sentiment d'insécurité. Car c'est ce sentiment qui accompagne les élus dans le quotidien et c'est cette peur qui peut décourager des engagements dans la politique locale. 69 % des élus interrogés se sentent en insécurité au moins de temps en temps. Ce sentiment touche aussi leur famille et leurs proches qui en majorité craignent que l'élu ne subisse une agression du fait de son mandat. Enfin, l'enquête a permis de révéler que ce sentiment est déjà présent chez les nouveaux élus. Élus depuis moins d'un an au moment de l'enquête, 42 % d'entre eux se sentent déjà en insécurité, **le contexte de crise sanitaire ne faisant qu'accroître les tensions chez les administrés.**

Des cibles pour attaquer l'autorité

Interrogés sur le contexte et le motif de l'agression, les élus locaux ont fait part dans une grande majorité d'un non-respect de l'autorité et de la fonction d'élu, avant les causes de racisme, sexisme ou homophobie qui ont également été signalées. **Les élus observent un non-respect grandissant de leur autorité,** et font souvent l'objet de ces agressions dans le cadre de leurs missions d'élus notamment lors des répressions des atteintes à la tranquillité publique, la sûreté et la commodité du passage dans l'espace public, etc. 80 % des agressions physiques ont lieu dans le cadre d'une intervention liée à l'exercice du mandat.

Après l'agression, un sentiment de solitude

58 % des élus victimes d'une agression (physique ou morale) se sont sentis seuls ou en manque de soutien à la suite de leur agression. **Ce manque de soutien correspond principalement à un manque de suivi juridique ressenti par les élus,** qui déclarent que la grande majorité des plaintes déposées n'ont pas de suite ou encore qu'ils sont désincités à porter (soit par le processus soit par le manque d'accompagnement des forces de l'ordre).

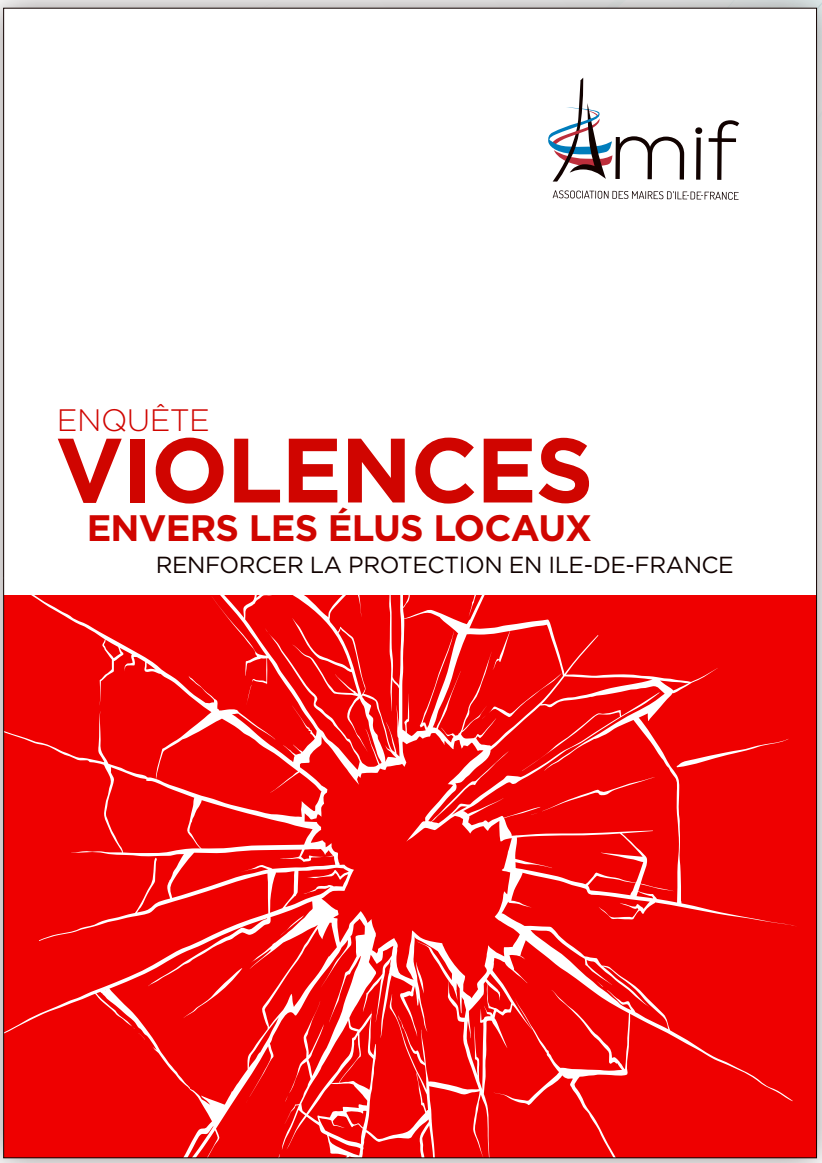

L'AMIF a initié dès l'automne 2020 une enquête auprès des élus franciliens sur les violences dont ils étaient victimes. Constat, propositions, l'AMIF a ouvert un nouveau chantier. L'enquête sera publiée début avril 2021.

Après l'agression, 9 % des élus victimes en gardent des séquelles physiques ou psychologiques. Or, les répondants ont noté l'absence de solution de soutien psychologique.

Enfin, un point très important relevé par l'enquête et qui participe à ce sentiment de solitude, c'est **le manque de connaissance des dispositifs de protections et donc des droits des élus locaux.** Seulement 18 % des élus locaux d'Ile-de-France estiment être suffisamment informés des dispositifs de protection juridique des élus. C'est aussi tout simplement l'absence de connaissance des démarches à entreprendre en cas d'agressions.

Des actions fortes proposées par l'AMIF

Face à ces constats, **l'enquête se conclut par un positionnement de l'AMIF** qui rappelle la nécessité de sensibiliser et d'agir concrètement pour apporter des solutions aux élus locaux. À l'heure où de nouveaux élus s'engagent dans un mandat local, il est primordial qu'ils soient mieux informés. L'AMIF souhaite interpeller le Gouvernement sur ce point pour que le sujet soit pris en compte dans la **refonte de la formation des élus locaux** prévue par la Loi Proximité et Engagement. L'AMIF propose également que **l'octroi de la protection fonctionnelle soit facilitée** dans les cas de violences envers les élus pour que tous les élus municipaux y aient davantage recours et qu'elle soit prise en charge par l'État pour les strates de communes plus grandes, pour que ce droit puisse être réellement mis en œuvre, sans être limité par les capacités de financement de la commune.

Concernant le suivi des agressions, l'AMIF souhaite travailler avec la justice et les forces de l'ordre pour mieux accompagner les élus et appliquer réellement les sanctions que méritent les agresseurs. Des solutions doivent être trouvées pour **faciliter le dépôt de plainte pour les élus :** l'AMIF propose que soit étudiée **la mise en place d'une plateforme pour le signalement des dépôts de plaintes.** Cette plateforme de signalement pourrait aussi donner aux élus les informations juridiques nécessaires notamment dans le cas où le ministère d'un avocat est obligatoire comme pour les délits de presse, afin d'éviter les non-respects de procédure.

L'AMIF évoque également **la possibilité d'une dérogation pour que les élus victimes de violences puissent se faire représenter,** pas seulement par leur avocat mais aussi par un collaborateur, pour les dépôts de plainte.

À l'heure où la France traverse une crise multiple (sanitaire, économique, sécuritaire) sans précédent qui semble être un terreau fertile à l'agressivité, la plus grande vigilance est nécessaire face à la situation des élus locaux toujours plus exposés sur le terrain. Une prise de conscience collective de tous les acteurs concernés est indispensable. Car au-delà des personnes qui sont moralement et physiquement impactées en raison de leur engagement dans un mandat politique, **ce sont aussi les symboles de la République du quotidien qui sont mis à mal.** ■

Agressions : la riposte juridique à la disposition des élus

Un élu ayant été victime d'une agression peut bénéficier de la protection dite « fonctionnelle » dont le régime a été posé par le Conseil d'État et partiellement codifié à l'article L2123-35 du CGCT (I), ce qui lui permet de couvrir les frais, notamment d'avocat, nécessaires à la mise en œuvre de poursuites pénales contre les agresseurs (II).

I.- La protection fonctionnelle des élus

Les bénéficiaires de la protection

En vertu de l'article L2123-35 du CGCT, le maire, les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation bénéficient de cette protection qui est étendue aux conjoints, enfants et ascendants directs de ces élus lorsque, du fait des fonctions de ces derniers, ils sont victimes de menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages[1]. Il est à noter que cet article, applicable à certains élus communaux, l'est également, soit par renvoi (imparfait) du CGCT, soit par application des principes dégagés par le Conseil d'État, aux exécutifs d'intercommunalités[2] ainsi qu'à tout élu local agressé en cette qualité[3].

La protection est un droit

Dès lors que les faits dont est victime l'élu ont lieu à l'occasion ou du fait de ses fonctions, le Code dispose que la commune est « tenue » de protéger les élus. La décision accordant la protection est créatrice de droits, de telle sorte que la collectivité ne peut, hormis le cas dans lequel la protection a été obtenue par fraude[4], la retirer que si elle est illégale et dans le délai de quatre mois suivants son intervention, conformément aux conditions de droit commun[5]. Et, par analogie avec la jurisprudence en matière de protection des agents publics, l'on peut considérer que l'élu est en droit de présenter à tout moment sa demande[6]. Ainsi, celui-ci peut engager les premières démarches nécessaires à sa défense (notamment saisir un avocat et déposer une plainte sans attendre) puis ensuite solliciter la protection.

Nécessité d'une délibération de l'organe délibérant et précautions à prendre

L'attribution de cette protection aux élus relève de la compétence exclusive de l'organe délibérant de la collectivité[7], étant précisé que, par précaution, l'élu concerné ne doit ni prendre part au vote, ni même présenter la décision devant être adoptée par l'assemblée délibérante, pour éviter de se voir reprocher une infraction pénale.

La possibilité de subrogation de la collectivité

Le CGCT prévoit que la commune répare, le cas échéant, le préjudice qui est résulté de l'agression. Dans ce cas, la commune est subrogée aux droits de la victime pour obtenir des auteurs de ces infractions la restitution des sommes versées à l'élu intéressé. Elle dispose en outre aux mêmes fins d'une action directe qu'elle peut exercer, au besoin par voie de constitution de partie civile, devant la juridiction pénale. Il faut avouer que, en pratique, cette hypothèse est plutôt rare, la collectivité se contentant de soutenir financièrement l'élu dans les actions qu'il entend mener lui-même pour se faire indemniser de son préjudice et faire condamner les agresseurs.

L'assurance obligatoire de la collectivité

Face au constat de la renonciation de certains élus à solliciter cette protection au regard du coût qu'elle pourrait représenter pour le budget communal, la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique est venue exiger que la commune souscrive, dans un contrat d'assurance, une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard des élus éligibles à la protection fonctionnelle. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, le montant payé par la commune au titre de cette souscription fait l'objet d'une compensation par l'État en fonction d'un barème fixé par décret.

II.- Les actions pénales pouvant être mises en œuvre

La notion d'« agression » recouvre des notions juridiques très diverses, qui peuvent notamment porter sur des faits caractéristiques de violences physiques, de menaces, ou encore de diffamations, d'injures et d'outrages. Ils atteignent des élus, directement visés à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions.

Les infractions relevant du droit pénal général

Il est malheureusement fréquent, et désormais devenu tristement banal,

www.shutterstock.com

que, durant leurs mandats, des élus fassent l'objet d'agressions diverses. Lorsque celles-ci sont physiques, elles sont directement envisagées par le Code pénal, et notamment par les articles 222-11 (violences ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours) et 222-13 (violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ayant entraîné aucune incapacité de travail). Sachant que ces délits font l'objet de sanctions renforcées dès lors qu'ils visent directement des personnes dépositaires de l'autorité publique et citoyens chargés d'un service ou d'un mandat public temporaire, comme le sont en particulier les maires.

En pareille situation, l'élu concerné disposera de la possibilité de déposer une plainte simple auprès des services de police ou de gendarmerie, ou encore auprès du procureur de la République directement. Il pourra aussi, lorsqu'il estime disposer de tous les éléments probants nécessaires et de façon alternative, délivrer à la personne poursuivie une citation directe devant la juridiction pénale. Cette dernière orientation peut s'avérer plus rapide que le simple dépôt d'une plainte, et sera donc préférée, lorsque les circonstances de fait de l'affaire permettront d'envisager sa mise en œuvre.

Par ailleurs, conformément à l'article 8 du Code de procédure pénale, *« L'action publique des délits se prescrit par six années révolues à compter du jour où l'infraction a été commise »*. Il en résulte que, compte tenu des délais applicables en la matière, l'élu désireux de poursuivre un délit dont il aurait été la victime, pourra s'attacher à préparer son action, afin de réunir un maximum d'éléments probants, sans craindre une prescription rapide.

Deuxièmement, il conviendra de se demander si l'infraction discutée a été commise en public, par voie de publication écrite, en particulier intervenue dans la presse, sur un réseau social, à l'occasion de la distribution de tract sur un marché, ou encore, par exemple au cours de discours proférés durant la séance publique d'un Conseil municipal (il s'agira alors d'un délit, voire un délit aggravé lorsqu'il vise élus) ; ou en privé (il serait alors question d'une contravention, étant signalé que lorsque nous avons à faire à une diffamation non publique commise contre une personne dépositaire de l'autorité publique, il y aura plutôt lieu de considérer les faits fautifs comme constitutifs d'un outrage, tel qu'envisagé à l'article 433-5 du Code pénal ; car alors l'infraction pourra être poursuivie selon les règles ordinaires en matière de prescription, donc six ans).

Troisièmement, devront être identifiés les auteurs et complices de l'infraction pénale poursuivie, étant rappelé qu'en la matière, l'auteur principal du délit sera généralement le directeur de la publication, tandis que l'auteur d'un billet, d'un article ou d'un commentaire diffusé par exemple sur un blog, un réseau social, un site internet, sera plutôt considéré comme complice.

Quatrièmement, une fois tous les éléments qui précèdent analysés, et dès lors qu'aura été confirmée la faisabilité d'une action judiciaire, devra être discutée l'opportunité de dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile déposée auprès du Doyen des juges d'instruction (généralement lors de poursuites contre X), ou plutôt de délivrance d'une citation directe, conduisant les parties directement devant le Tribunal correctionnel (en matière délictuelle).

Conclusion

L'élu victime d'agressions physiques ou verbales ne manque pas de moyens d'actions lui permettant de faire sanctionner des comportements pénalement condamnables, la plupart du temps caractéristiques de délits. En revanche, les procédures devant être initiées revêtent une technicité certaine nécessitant l'appui d'un avocat, en particulier pour les délits de presse. Dans ces situations, l'élu ne doit donc pas hésiter à recourir à la protection fonctionnelle pour ainsi être conseillé et défendu efficacement afin d'obtenir une réponse pénale à la hauteur des enjeux.

L'article complet et toutes les notes de bas de page sont disponibles sur le site internet de l'AMIF. ■

Extrait d'un article de Maîtres Pierre Le Bouëdec et David Weissberg, avocats au Barreau de Paris Cabinet Symchowicz Weissberg & Associés. Retrouvez l'intégralité de l'article sur notre site internet : https://amif.asso.fr/wp-content/uploads/2021/03/article-AMIF-agression-elus-19032021.pdf

Don du sang : l'EFS, le Comité régional des dons du sang et l'AMIF partenaires pour mobiliser les usagers

Depuis la création du label « Commune Donneur » en 2009, l'AMIF est partenaire de l'Établissement français du sang Ile-de-France et du Comité régional des dons du sang afin de favoriser et de développer les opérations de dons du sang, de plasma ou de plaquettes en Ile-de-France.

Pour Stéphane Beaudet, président de l'AMIF, l'engagement l'Association des Maires d'Ile-de-France dans la collecte de produits sanguins par les collectivités est très important, *« je me réjouis de l'engagement des élus. Notre partenariat avec l'EFS a permis de constituer avec les maires d'Ile-de-France un réseau unique de communication et d'information sur le don de sang, et chaque année, un plus grand nombre de communes se mobilise »*.

« Les collectivités, les élus et les équipes municipales ont un rôle essentiel et prépondérant à jouer en tant que relais d'information. Prescripteurs auprès du grand public et acteurs de proximité, les collectivités territoriales ont ainsi la possibilité de s'inscrire dans une démarche d'institution responsable, d'intérêt général et de santé publique » souligne de son côté Stéphane Noël, directeur de l'EFS Ile-de-France.

En 2019, pour la 9e édition du label « Commune Donneur », pas moins de 118 collectivités franciliennes ont été labellisées au titre de leurs actions en faveur du don de sang. Et pour l'édition 2020, le bureau du Label a enregistré 27 nouvelles candidatures. En 2018, 2 % des franciliens ont donné leur sang et grace à ses collectes et l'EFS Ile-de-France satisfait 20 % des besoins nationaux en produits sanguins.

Le Label Commune Donneur est organisé autour de la remise de trois cœurs distincts et complémentaires qui accompagnent les objectifs de l'EFS dans sa mission de santé publique : le cœur collecte, le cœur communication et le cœur soutien. Depuis plusieurs années, la remise des Labels donnait lieu à une magnifique cérémonie lors du Salon annuel de l'AMIF. Laquelle n'a malheureusement pas pu avoir lieu en 2020 pour cause de pandémie.

L'AMIF est fière d'être un partenaire privilégié du « Label Commune Donneur » et s'engage pleinement pour la promotion du Don du Sang depuis 10 ans. Une convention tripartite avait été signée avec l'EFS Ile-de-France et le Comité Régional en décembre 2010 et ce partenariat vient d'être renouvelé.
Il vise à contribuer à l'approvisionnement régional en produits sanguins afin de relever le défi de l'autosuffisance. Le but est d'encourager, de soutenir et de récompenser les initiatives locales en faveur du don de sang, de plaquettes, de plasma et de moelle osseuse.
L'action de l'EFS Ile-de-France est démultipliée sur le terrain grâce au maillage territorial de 80 associations de bénévoles, de 13 sites fixes de collectes et de 3 000 collectes mobiles organisées chaque année. ■

« Les collectivités, les élus et les équipes municipales ont un rôle essentiel et prépondérant à jouer en tant que relais d'information dans la collecte de produits sanguins ».

Graziella Riou

La relance tiendra Salon

Si la Covid-19 a eu raison de notre Salon 2020, l'AMIF s'est immédiatement projetée en 2021 et compte bien conserver son dynamisme et sa créativité pour la prochaine édition qui s'appuiera sur le travail réalisé en 2020. Le 30 juin et 1er juillet 2021 – si les conditions sanitaires nous le permettent – nous vous donnons rendez-vous au Parc des expositions de Paris-Nord-Villepinte pour un Salon profondément renouvelé et qui prendra en compte les enseignements de la période que nous traversons.

Le Salon 2021 favorisera plus que jamais le réseautage, la convivialité, le partage et le retour d'expériences de l'ensemble de nos partenaires mais aussi la diffusion d'informations utiles et les échanges avec les milieux institutionnels et leurs représentants.

Il permettra aux collectivités franciliennes et à leurs partenaires économiques et institutionnels de faire la démonstration que la relance économique, tellement indispensable à la pérennité de notre région et de notre pays, est possible à partir du local.

Et cette relance de l'économie par le local n'est pas contre-intuitive, bien au contraire. Le local permet notamment d'apporter des réponses de moyen terme, le plus souvent sobre en carbone, et les leviers sont nombreux : investissements dans la rénovation du patrimoine, construction de logements, rénovation énergétique des bâtiments publics, ou encore programmes d'aménagement…

Nous l'avons constaté pendant le pic de la crise sanitaire, des actions de solidarité locales telles que la fabrication de masques ont débouché sur des créations d'entreprises via des GIE. Des marques de vêtements se sont reconverties en fabriques de masques en tissu, des marques de cosmétiques ont fabriqué du gel hydro alcoolique pour les hôpitaux et les personnels soignants…

Des ressources locales ont émergé et des synergies locales se sont créées donnant naissance à une forme de « résilience » productive.

De même, les entreprises « partenaires » de l'AMIF ont mis à profit cette crise inédite pour ébaucher des solutions pour l'avenir. Les unes ayant constaté l'explosion des usages du numérique avec des usages multipliés par 2, par 3, voire par 5 pour certaines applications Internet, ou que la transition énergétique est désormais identifiée comme l'un des vecteurs importants de la relance. D'autres ont observé que la transition énergétique allait s'imposer comme l'un des facteurs de la relance, ou encore que le regain d'intérêt des consommateurs pour l'alimentation de qualité et les producteurs locaux allait permettre de structurer les filières d'approvisionnement.

Tout au long de cette année 2020 particulièrement chaotique, **l'AMIF a également su se réinventer grâce au digital** qui a été le fil rouge de son activité post confinement.

Et si le 24e Salon de l'AMIF n'a pas pu avoir lieu en présentiel du fait des contraintes sanitaires imposées, les principaux événements programmés se sont réinventés sous forme numérique. Ce fut le cas du Hackathon, du speedmeeting ou de la remise des premiers Trophées de la rénovation énergétique.

C'est donc avec une grande impatience que nous préparons le 25e salon de l'AMIF ! Il donnera à voir toute cette formidable énergie née de la crise et démontrera aussi que la relance économique par le local ou « l'économie résidentielle » est un enjeu de premier plan pour le développement économique des métropoles. Et ce grâce à de nouvelles formes de coopérations entre acteurs publics et privés (État, collectivités locales, entreprises…). ■

Tour d'horizon des travaux des commissions et des groupes de travail

Un groupe de travail dédié à la politique de la ville

A l'automne, l'AMIF a constitué un groupe de travail piloté par Patrice Leclerc, maire de Gennevilliers (92) et vice-président de l'AMIF en charge de la politique de la ville, afin de réfléchir sur les enjeux spécifiques aux quartiers prioritaires. Le groupe de travail a élaboré des propositions fortes pour améliorer les politiques publiques dans les quartiers qui ont été portées par une délégation de l'AMIF auprès de la ministre de la Ville, Nadia Hai, en décembre dernier.

Les maires ont notamment remonté la difficulté pour les petites et moyennes communes de répondre aux appels à projets de l'État dans des temps souvent très contraints, nécessitant une ingénierie qu'elles n'ont pas toutes. Il a été demandé à la ministre d'allonger les délais de candidature aux appels à projets, de manière à ne pas défavoriser ces communes. Une demande de plus de transparence dans l'attribution de moyens dans le cadre du plan de relance a été faite, avec la création d'indicateurs de suivi.

Les maires ont également formulé un nombre important de propositions visant à renforcer l'action sociale dans les quartiers, parmi lesquelles l'amélioration des modalités de distribution de l'aide alimentaire, la prise en compte des habitants précaires dans les publics prioritaires pour l'accès à la vaccination contre la Covid-19, la mise en place d'actions spécifiques pour lutter contre les violences intrafamiliales, ou encore des mesures de relance de l'emploi, avec la généralisation des clauses d'insertion dans les marchés publics.

Ces problématiques ont également été remontées à la nouvelle sous-préfète dédiée au plan de relance, Myriam Abassi, que le groupe de travail a auditionnée en décembre et qui a exprimé son souhait de travailler étroitement avec l'AMIF. ■

La commission Éducation planche sur l'apprentissage de la citoyenneté dès le plus jeune âge

Les élus référents, Chantal Brault (Sceaux), Marie-Line Pichery (Savigny-le-Temple) et Lionel Benharous (Les Lilas), ont tenu à faire de l'apprentissage de la citoyenneté le fil rouge de la commission Éducation pour l'année 2020-2021. Ses travaux se sont ouverts en décembre dernier avec une séance dédiée à la restauration scolaire, qui constitue un véritable levier d'apprentissage de l'importance du bien manger et de prise en compte des enjeux écologiques (consommer local, gaspiller moins). Le groupement des agriculteurs bio d'Ile-de-France (GAB), le label Écocert « En cuisine » et Elior ont proposé des pistes concrètes aux élus pour booster le bio et le local dans les cantines scolaires.

www.shutterstock.com

La deuxième séance de commission a été dédiée à la laïcité dans le champ éducatif et a permis aux participants d'échanger avec Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, et Véronique Grandpierre, référente « Laïcité et fait religieux » de l'Académie de Paris. Il a été rappelé que la laïcité est un formidable outil pour garantir le respect de la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » qui nous rassemble.

Les deux prochaines séances seront consacrées à l'égalité filles-garçons à l'école puis à la participation des jeunes à l'action municipale via les Conseils municipaux des Enfants (CME) et des Jeunes (CMJ). ■

Sécurité globale : quel rôle pour les polices municipales ?

La commission Prévention Sécurité a échangé sur la proposition de loi, déjà débattue à l'Assemblée nationale et bientôt au Sénat, sur la Sécurité globale. Ses enjeux sont importants car elle prévoit notamment de permettre des expérimentations pour élargir les compétences des polices municipales. Les participants ont témoigné notamment du manque d'effectifs dans les communes et de la difficulté de recrutement qui va s'accroître avec la création d'une police municipale à Paris. Certains s'inquiètent du risque de désengagement de l'État de ses missions régaliennes en les déléguant aux collectivités. ■

www.shutterstock.com

Position de la commission Santé sur le 4e Plan National Santé Environnementale (PNSE 4)

Véronique Garnier, Marc Giroud et Ludovic Toro, élus référents de la commission Santé ont organisé un temps d'échange afin de définir la position de la commission sur le 4e Plan National Santé Environnement (PNSE4) dans le cadre de sa consultation publique qui s'est clôturée le 9 décembre dernier. Le contenu du PNSE4 ainsi qu'un pré-positionnement ont été présentés lors de la séance. Les différents échanges et interventions ont permis de compléter le positionnement de l'AMIF sur le PNSE4, accessible sur le site internet. ■

La lutte contre les fake news au cœur du débat

Dans cette première séance organisée par Anne Gbiorczyk (Bailly Romainvilliers), Hervé Charnallet (Orgeval) et Eric Berdoati (Saint-Cloud), élus référents de la commission Démocratie locale, et dédiée la lutte contre la désinformation, Romain Badouard, chercheur et maître de

www.shutterstock.com

conférences à Paris II Assas, a rappelé que ces fake news ont pour effet de saturer l'espace du débat. Divina Frau-Meigs, professeure des universités, et les journalistes de l'association Fake Off ont quant à eux souligné l'efficacité de l'éducation aux médias pour lutter contre ces « infox ». ■

La mairie se dématérialise

La commission Numérique a planché sur le vaste chantier de la transformation de l'administration numérique de sa commune : e-services pour les citoyens, dématérialisation des actes administratifs, parapheur électronique, documents RH, etc. Antoine Trillard, DSI de Chelles (77), Emmanuel Vivé, Président de Déclic et François Panouillé, Banque des Territoires, ont partagé leurs conseils et bonnes pratiques. ■

Échanges sur la culture à l'aune de la crise sanitaire

www.shutterstock.com

Arnaud Péricard et Annie Tissier, élus référents de la commission Culture et Patrimoine, ont organisé un temps d'échange sur la culture en temps de crise sanitaire. Les élus ont discuté de leurs problématiques communes, à l'image du manque de communication ressenti par les collectivités sur les dispositifs d'aide de l'État, et ont échangé des bonnes pratiques pour faire vivre la culture en temps de crise. ■

La Commission Sport reçoit la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

Raphaël Praca (Le Pecq), élu référent de la commission Sport, a permis aux élus franciliens d'échanger avec les services de l'État sur la question de la pratique sportive en temps de crise sanitaire. Changements fréquents de protocoles sanitaires, différences d'interprétation des textes d'un territoire à l'autre… les participants ont soulevé de nombreux sujets. ■

www.shutterstock.com

Innover pour les TPE et indépendants de son territoire

Les communes et intercommunalités n'ont pas baissé les bras face à la crise économique qui touche particulièrement les TPE et indépendants. Au-delà des sites internet pour les commerçants et de l'aide à la numérisation qu'une très grande majorité des communes ont mis en place, des initiatives innovantes ont émergé. Vélos cargos pour aider aux livraisons, rachats des stocks des restaurateurs pour les associations, annuaire vidéo des entreprises, aides sur les loyers, autant de solutions que sont venues nous présenter la CA Paris Saclay, la ville de Savigny-le-Temple, la ville de Melun, et la CA Roissy Pays de France. ■

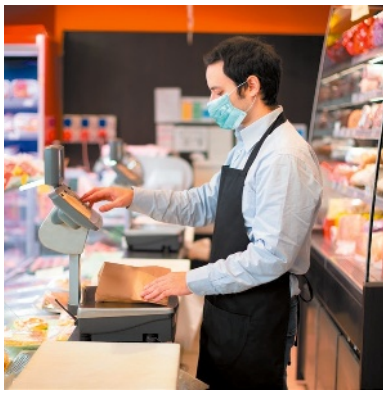
www.shutterstock.com

Hackathon de l'AMIF
une première édition ludique pour aider à la gestion de crise

Dans un contexte de baisse des dotations de l'État pour les collectivités, la transition vers l'open data des communes est devenue une obligation. Se pose alors la question de la valorisation de ces données pour les communes. Dans ce cadre de réflexion où les communes sont bien souvent seules et désœuvrées face à l'Open Data, l'AMIF a souhaité organiser un Hackathon ayant pour objectif de montrer que les données peuvent être créatrices de richesses pour les communes et leurs administrés.

Dans un contexte de crise sanitaire, il est apparu évident au lendemain du premier confinement de tirer les leçons de l'utilisation des données dans cette période. Des entretiens avec plusieurs communes nous ont imposé de réfléchir à l'apport des données ouvertes pour la gestion de crise. Ainsi le Hackathon a été conçu pour que les communes participantes soient accompagnées dans l'ouverture de jeux de données utiles à la gestion de crise et que les participants travaillent en équipe à des réutilisations utiles également à la gestion de crise, qu'elle soit sanitaire ou environnementale. L'AMIF a été soutenue par trois grands partenaires : La Poste, Orange et le groupement Lacroix&Savac, qui ont offert un accompagnement technique et financier dans l'organisation de cet événement.

AMIF

Le 1er prix du 1er Hackathon des Territoires de l'AMIF a été remis à l'équipe 2A Garches et Rueil-Malmaison : Datack, par Mélisa Wiro, directrice de programme connaissance, La Poste. Le prix offert est un outil de *« géointelligence des territoires »* qui permet *« d'exploiter les données territoriales en toute autonomie et piloter efficacement les politiques publiques »*.

Trois défis face à la gestion de crise

Les défis ont été co-construits avec les communes participantes à ce Hackathon, à la suite des premiers mois de confinement. Trois défis ont ainsi été identifiés. Le premier était de **fluidifier et améliorer la qualité et l'information des citoyens lors des crises**. Horaires d'ouverture des services publics, services modifiées, procédures adaptées, lors d'une crise, il est vital de collecter, traiter et diffuser un grand volume d'informations. Ce défi avait donc pour but d'imaginer des méthodes et des outils permettant aux administrations d'être les plus réactives possible dans la gestion des données qui sont diffusées aux habitants.

En temps de crise, de nombreuses initiatives voient le jour. Pour les rendre opérables et efficaces, le lien entre les collectivités et leurs différents acteurs est essentiel. Certaines administrations ont mis en place des outils de suivi (comme des tableaux de bord) pour observer et piloter différentes adaptations : télétravail, ouverture et livraisons des commerces, enjeux sanitaires et médicaux, etc... Le deuxième défi était donc de **suivre et piloter les crises en temps réel**, construire une réflexion et imaginer des services concrets à mettre en place dans les communes.

Enfin, le dernier défi s'intitulait ***« mieux connaître pour mieux cibler »***. Adresser des masques et des biens ou services à la population s'est avéré être un exercice complexe pour de nombreuses collectivités du fait d'informations éparses ou datées. Ce défi était l'occasion d'échanger sur les moyens nécessaires à la bonne connaissance du territoire et de ceux qui y vivent et y travaillent afin de rendre les politiques de prévention et de remédiation plus efficaces par un meilleur ciblage.

Au début des deux jours de Hackathon, les participants ont pu choisir leur défi et constituer ainsi leurs équipes.

Un environnement virtuel ludique et des scenarii immersifs

Cette première édition s'est tenue en ligne en plein confinement mais il

AMIF

Le 2e prix du Hackathon des Territoires de l'AMIF a été remis à l'équipe 2B GPSEA : Coronachos, par Frédéric Havard, directeur des projets innovants « Paris – Ile-de-France ». Orange a souhaité *« offrir des prix en corrélation avec la data en remettant aux lauréats des terminaux 5G qui leur permettront de découvrir ce nouveau réseau »*.

AMIF

Le 3e prix du Hackathon des Territoires de l'AMIF a été remis à l'équipe 3A Sucy-en-Brie – Nezel : UsOpenData, par Stéphane Bonnaud, Directeur du Groupement Lacroix & Savac. Le Groupement Lacroix & Savac a offert une Grisel Box Prestige.

n'était pas question de ne pas en faire un événement convivial. Grace à un logiciel de visioconférence innovant et ludique, nous avons cherché à reconstituer au maximum les conditions d'un Hackathon en présentiel. Les participants ont accédé à un ensemble de pièces virtuelles : salle de conférence pour les séances en plénières, salle d'ateliers pour que chaque équipe se réunissent autour de leur table d'équipe, un espace détente pour les pauses cafés en petit comité, un espace avec les stands des sponsors pour poser des questions et trouver de l'aide. Des documents collaboratifs étaient à disposition des participants pour guider leurs travaux. En plus du contexte de crise sanitaire, une « roue de l'infortune » permettait au participant au début de la cession déterminer sur quel scenario catastrophe supplémentaire ils devaient s'appuyer pour travailler : crue centennale, pollution industrielle ou canicule. Pour coller encore une fois à la réalité d'une crise, les participants recevaient de nouveaux événements perturbateurs au cours des deux jours de Hackathon pour qu'ils adaptent leur travail à l'imprévisible.

Des livrables performants et utiles

Les 28 participants, à la fois des amoureux de la data et des agents et élus issus des collectivités de Carrières-sous-Poissy, Garches, Nézel, Nogent-sur-Marne, Rueil-Malmaison, Sucy-en-Brie, Grand Paris Sud Est Avenir, ont travaillé sur **trois sources de données** : les données des communes ouvertes pour l'occasion avec un accompagnement technique gratuit par Datactivist, les données de nos sponsors (Orange, La Poste, Groupe Lacroix&Savac) et des partenaires (Airparif, Open Data Soft) et enfin toutes les données ouvertes déjà disponibles. Les participants ont fait preuve d'une grande motivation et d'une grande efficacité pour produire des livrables salués par le jury. Stéphane Beaudet, président de l'AMIF et maire d'Évry-Courcouronnes, Éric Bothorel, député, Mathilde Hoang, chargée de mission Etalab, et Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Open Data France, ont jugé les rendus des quatre équipes qui ont proposé entre autres des tableaux de bords dynamiques sous forme d'application smartphone ou encore des prototypes fonctionnels de cartographies des territoires prioritaires.

Cette première édition a donc été un grand succès auprès des participants et également des partenaires et jury, **qui a permis de créer de l'intelligence collective autour de la gestion de crise**. Deux jours pour les communes franciliennes pour prendre du recul et se pencher sur l'utilité des données publiques locales, c'est cela le Hackathon des Territoires. Rendez-vous à la prochaine édition. ■

AMIF

Le 4e prix du Hackathon des Territoires de l'AMIF a été remise à l'équipe 3B Nogent-sur-Marne – Carrières-sous-Poissy : Coronymous, par Stéphane Beaudet, Président de l'AMIF.
L'AMIF a remis un panier garni composé de produits issus de l'agriculture et de l'innovation francilienne sélectionnés par Ile-de-France Terres de Saveurs.

Les Matinales des AMIF Partenaires

L'AMIF Partenaires organise, tous les mois, sous le pilotage de Dorothée Fourny, vice-présidente de l'AMIF Partenaires, des matinées de débats thématiques entre élus et partenaires afin de pouvoir, ensemble, échanger des connaissances, partager des expériences et réfléchir à des problématiques communes. Rétrospective et prochains rendez-vous de ces "matinales". Les dernières matinales étaient consacrées aux services de proximité, à l'urbanisme de demain et au télétravail.

L'accompagnement des services de proximité

Avec les différentes restrictions sanitaires, les services de proximité, dont en premier lieu les commerces, ont été durement impactés. Comment les accompagner ?

Riches échanges lors de cette matinale avec Laurent Auguste, directeur général du groupe GERAUD, Michel Le Nezet, directeur national du marché des professionnels, et Laurent Moreau, directeur des ventes Ouest Ile-de-France du groupe La Poste. Valérie Lacroute, maire de Nemours (77), a apporté son témoignage d'élue en première ligne.

Cette matinale a permis de dresser un état des lieux de l'impact de la crise sur les commerces de proximité, notamment en terme d'attente des usagers, mais aussi de partager des pistes de travail pour les aider à surmonter cette période.

L'urbanisme de demain

Quelles sont les nouvelles attentes des citoyens en terme d'urbanisme dans un contexte de crise sanitaire ?

Pour y répondre nous avons confronté plusieurs points de vue :

- Celui du promoteur, porteur des attentes des habitants, avec Florence Curvale d'Eiffage Immobilier.
- Celui de l'aménageur, créateur de la ville avec Willem Pauwels de Paris Sud Aménagement.
- Celui de l'architecte, concepteur du logement de demain avec Didier Chinardet architecte DPLG.
- Celui du sociologue, observateur de la ville : quels usages, quelles tendances ? avec Gérard Baslé, sociologue.
- Celui du maire, gestionnaire de la ville avec Jacques-Alain Benisti, maire de Villiers-sur-Marne (94).

Lors de cette matinale, élus et partenaires ont pu tirer les enseignements de la période passée et esquisser une nouvelle manière de penser nos villes.

La commune et le télétravail, retour d'expérience

Après plusieurs mois de montée en puissance du télétravail, quels impacts sur les territoires ?

Riches débats sur le télétravail avec Daniel Nabet, délégué régional Orange IdF Sud & Est et vice-président de l'AMIF Partenaires, Anca Boboc, docteure en sociologie du travail et des organisations, chercheure dans le département des sciences sociales (SENSE) d'Orange, Agnès Grisoglio, directrice de la transformation & Mass Transit Academy chez SNCF, Jean-Claude Bassien, directeur général NEXITY Solutions entreprises, Jean Michel Morer, maire de Trilport (77) et référent numérique de l'Association des petites villes de France et Christophe Ippolito, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94) et référent de la Commission numérique.

Cette matinale a permis de réfléchir ensemble aux évolutions nécessaires des territoires avec la montée en charge du télétravail, en terme de ressources humaines d'abord mais aussi d'accès aux réseaux, d'adaptations des mobilités et d'aménagement.

Retrouvez tous les supports de présentation sur le site de l'AMIF. ■

Le prochain rendez-vous

- **23 mars à 9h :** « Rafraîchir nos villes, sans réchauffer la planète » avec Veolia eau et ENGIE

Engagés pour l'avenir de nos territoires

De la collecte à la valorisation des déchets, Sepur développe depuis près de 60 ans des solutions adaptées et personnalisées à ses clients. Engagement, proximité et qualité de service sont les valeurs fortes qui animent les 2 650 collaborateurs de l'entreprise au quotidien.

Acteur de l'environnement, Sepur s'est engagé depuis 2014 dans une démarche volontaire de mobilité verte. Aujourd'hui, sur les 1 600 véhicules que compte la flotte Sepur, 40 % sont équipés de motorisations propres, GNV ou électrique. Pour répondre aux besoins infrastructurels de cette flotte verte, nous avons implanté 5 stations GNV sur nos sites d'exploitation, un parc en constante évolution.

Tournées vers l'avenir, nos équipes d'experts développent les solutions qui préfigureront la gestion des déchets de demain, avec comme cap commun l'économie circulaire, la valorisation maximale des déchets, dans le respect des territoires et des habitants. C'est dans cette démarche que Sepur propose aux collectivités une offre spécifique pour valoriser leurs biodéchets : une collecte à faible empreinte avec des camions roulant GNV et des unités de valorisation de petites tailles, implantées au plus près du gisement pour favoriser les circuits courts. De nouvelles ressources 100 % locales sont ainsi créées : eau, compost et énergie. Les collectivités deviennent ainsi productrices de ressources réutilisables sur leur propre territoire et s'engagent durablement dans la transition écologique.

© Medhi Manser

Stéphane Persol, directeur du développement et interlocuteur de l'AMIF.

« Depuis toujours, nous sommes engagés auprès des collectivités et de leurs habitants pour développer des solutions innovantes en matière de gestion des déchets, mais toujours dans le respect des particularités de chaque territoire, et de l'environnement bien sûr. Notre partenariat avec l'AMIF se concrétise donc naturellement et renforce le sens de nos missions », ajoute Stéphane Persol, directeur du développement et interlocuteur de l'AMIF. ■

© Medhi Manser

Amif
ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE

Pour retrouver l'actualité de l'AMIF, rendez-vous sur

www.amif.asso.fr

https://www.facebook.com/associationmairesidf

https://twitter.com/AMIF_asso

https://www.instagram.com/amif_asso/

https://fr.linkedin.com/company/association-des-maires-d%27ile-de-france